

15/07/2024

# **PROJET D'ETABLISSEMENT**

## **TRES GRANDE CRECHE RAMON**

44 rue Gaston Ramon-85000 LA ROCHE-SUR-YON  
petiteenfance@larochesurion.fr/02.51.47.48.66.

---

# Sommaire

---

<b>1. <u>Projet d'accueil</u></b>	<b>3</b>
➤ Les prestations d'accueil	
➤ Les différents types d'accueil	
➤ L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique	
➤ Les compétences professionnelles mobilisées	
➤ Les actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles	
➤ Les actions menées en matière de formation	
➤ L'accueil des stagiaires et apprentis	
➤ La place des parents	
<b>2. <u>Projet Educatif</u></b>	<b>8</b>
➤ La présentation de la structure	
➤ La pédagogie	
➤ Les relations avec les familles	
➤ Le travail en équipe	
<b>3. <u>Projet social et développement durable</u></b>	<b>34</b>
➤ Les finalités et la démarche	
➤ Quelques dates clés	
➤ Un territoire attractif	
➤ Une diversité et une complémentarité de l'offre d'accueil	
➤ Des actions engagées en faveur du développement durable	
➤ Un élan pour la suite: des enjeux et des perspectives	

---

# 1. Projet d'accueil

---

## 1 - Les prestations d'accueil

Dans le cadre de leurs missions, les établissements d'accueil du jeune enfant ont pour rôle :

- de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants ainsi qu'à leur développement.
- d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale.
- de concourir à l'intégration des enfants en situation de handicap et/ou ayant une maladie chronique.

La très grande crèche Ramon est ouverte de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.

Elle se situe 44 rue Gaston Ramon à La Roche-sur-Yon.

Elle accueille 78 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans (jusqu'à leur scolarisation) et jusqu'à 5 ans pour les enfants porteurs de handicap ou atteint de maladie chronique.

Les enfants de moins de 10 semaines peuvent être admis après avis du (de la) responsable de la structure, du médecin de l'enfant ou du médecin référent de l'établissement.

Les enfants déjà accueillis en structure et scolarisés peuvent continuer à fréquenter cette même structure les mercredis et les vacances scolaires en fonction du nombre de places disponibles et en accord avec le(la) responsable. Ces demandes seront réfléchies dans le sens du bien-être de l'enfant sachant que d'autres solutions d'accueil existent (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ...).

## 2- Les différents types d'accueil

### 2-1- L'accueil régulier

En tenant compte de la capacité d'accueil et des contraintes matérielles de chaque crèche de La Roche-sur-Yon Agglomération, la commission d'admission garantit l'optimisation de la fréquentation des établissements et prend en compte au mieux les besoins des enfants et des familles.

Dans ce cadre, elle établit des propositions d'admission tout en garantissant la mixité sociale, la mixité d'accueil et la mixité d'âge.

La commission d'admission traite les demandes d'accueil régulier, 4 fois par an maximum.

Les dossiers, une fois anonymisés, sont examinés par la commission d'admission de La Roche-sur-Yon Agglomération après dépôt des pièces demandées et confirmation écrite des familles :

- > De leur demande,
- > De la date d'entrée,
- > Des jours et heures d'accueil sur lesquels elles s'engagent.

La commission est souveraine dans ses décisions en particulier sur des situations familiales spécifiques.

Tout accueil régulier implique la signature d'un contrat d'accueil entre les parents et le gestionnaire (La Roche-sur-Yon Agglomération). Il est signé par les parents pour une durée maximale d'un an, renouvelable jusqu'au départ de l'enfant. Les dispositions du contrat, dont un exemplaire est remis aux parents, formalisent les droits et obligations des deux parties. Le contrat prend effet dès le premier jour de fréquentation de l'enfant à l'issue de la période d'adaptation.

## **2-2 - L'accueil occasionnel**

Les demandes de place en accueil occasionnel ne sont pas examinées par la commission d'admission mais par chaque directeur (trice) de crèche qui accepte ou non le dossier d'inscription en fonction des places disponibles dans l'établissement. Ils ne sont assujettis ni à un planning prévisionnel, ni à un contrat d'accueil.

Ces places ont notamment vocation à répondre aux besoins de parents engagés dans un parcours d'insertion professionnelle ou sociale.

Les dossiers d'inscription (dossier administratif et médical) complets sont déposés au préalable au guichet unique de la petite enfance.

## **2-3 - L'accueil d'urgence**

Compte tenu des délais nécessaires à la réunion de la commission d'admission et de l'urgence de la demande, les admissions en accueil d'urgence ne sont pas examinées par la commission.

Ces places ont en effet vocation à répondre aux besoins de parents inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle ou sociale, ou confrontés à une situation imprévisible nécessitant un besoin d'accueil de leur enfant.

La demande est à faire 15 jours maximum avant le début de l'accueil, pour une durée maximum de 2 mois, renouvelable un mois.

L'appréciation de la situation d'urgence relève du (de la) responsable du guichet unique en lien avec le (la) directeur (trice) de l'établissement qui délivre l'autorisation d'admission.

Les dossiers d'inscription (dossier administratif et médical) complets sont déposés au préalable au guichet unique de la petite enfance.

## **3 – L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique :**

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 du Code de la Santé publique :

*« Les établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants offrent, avec le concours du référent " Santé et Accueil inclusif ", un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées. »*

Ainsi, les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis jusqu'à leurs 5 ans révolus aux mêmes conditions que tout autre enfant à partir du moment où leur handicap ou leur maladie est compatible avec l'accueil des autres enfants, les locaux, l'encadrement, le matériel et l'organisation de la structure.

Chaque situation sera évaluée individuellement en équipe pluridisciplinaire (équipe de la structure, partenaires accompagnant l'enfant et la famille, référent santé et accueil inclusif et/ou référent paramédical).

L'accueil et l'intégration de l'enfant impliquent l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) entre la famille et le médecin traitant ou le spécialiste de l'enfant. Ensuite, ce dernier sera mis à disposition du référent santé et accueil inclusif et l'équipe.

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec l'enfant, les parents et les partenaires compétents prenant en charge l'enfant (PMI, CAF, ...) afin de prendre en compte les besoins de chaque enfant, de mettre en place un accueil adapté et de l'accompagner dans son développement et son évolution.

S'il est constaté par l'équipe ou les parents que la structure ne peut répondre de façon adéquate à l'accompagnement de l'enfant ou que celui-ci ne peut s'adapter dans la structure, une réflexion commune sera menée (équipe, parents, référent santé et accueil inclusif, ...). Ainsi, une orientation vers d'autres services compétents pourra être envisagée.

Le référent santé et accueil inclusif (pour toutes les crèches quel que soit leur taille) et le référent paramédical (présents que pour les crèches de plus de 25 places) accompagnent les équipes pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Leurs missions sont détaillées dans le règlement de fonctionnement.

#### **4 – Les compétences professionnelles mobilisées**

Conformément au Décret 2021-1131 du 30 août 2021, les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés de la petite enfance.

##### **4-1- La direction**

Elle est assurée par un direct(eur)rice qui répond au décret art. R2324-34 (cf règlement de fonctionnement : mission de direction).

##### **4-2- Les éducateurs de jeunes enfants (3.6 ETP)**

L'éducateur de jeunes enfants assure la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec la famille. Il valorise au sein des équipes la fonction éducative pour favoriser l'éveil et le développement harmonieux des enfants, en collaboration avec les auxiliaires de puériculture. Il est le relais entre l'équipe et la direction, propose et met en place les projets.

##### **4-3 - L'auxiliaire de puériculture et l'agent titulaire d'un CAP AEPE<sup>1</sup> (15 ETP)**

L'auxiliaire de puériculture et les agents CAP AEPE accueillent et accompagnent les enfants et leurs familles. Ils répondent aux besoins quotidiens (hygiène, repas, sieste...) et sollicitations des enfants, assurent la surveillance, les soins et organisent, dans le respect du projet éducatif, des activités d'éveil.

##### **4-4 - Les agents de service ou agent technique (4 ETP)**

Ils assurent la préparation des repas, la propreté du linge et l'entretien des locaux.

L'équipe se réunit régulièrement afin de pouvoir échanger autour de l'organisation de l'accueil, de la structure, de discuter d'éventuelles problématiques mais également afin de pouvoir faire émerger les projets à destination des enfants et de leurs familles.

##### **4-5 - Les autres professionnels :**

**Une référente pédagogique** peut appuyer les équipes, à leur demande, sur différents sujets en lien avec l'accueil des enfants ou le travail d'équipe.

**Un psychologue référent** pour le personnel peut accompagner les équipes face à des situations complexes quand l'intervention d'un tiers peut être nécessaire.

---

<sup>1</sup> CAP AEPE : Accompagnement Educatif Petite Enfance

**Des intervenants extérieurs** peuvent être présents ponctuellement auprès des enfants et des équipes. Ceux-ci permettent de proposer des activités pédagogiques différentes (médiathèque, musicien, plasticien, psychomotricien, ...)

## **5 – Actions menées en matière d’analyse des pratiques professionnelles :**

En application de l’article R. 2324-37 du décret 2021-1131 du 30 août 2021, les professionnels bénéficient d’analyse de la pratique dans les conditions suivantes :

- chaque professionnel bénéficie d’un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre,
- les séances d’analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants,
- elles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille,
- la personne qui anime ces séances n’appartient pas à l’équipe d’encadrement des enfants de l’établissement et n’a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant extérieur,
- les séances d’analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels,
- les participants et l’animateur s’engagent à respecter la confidentialité des échanges.

Ces temps d’analyse de pratique ont pour but :

- d’évaluer et de faire évoluer les pratiques éducatives en tenant compte des singularités des enfants et de leurs familles.
- de faciliter et/ou faire évoluer le fonctionnement des équipes.

## **6 – Actions menées en matière de formation :**

La formation continue des professionnels de la petite enfance est une nécessité. En effet, ce domaine est en constante évolution et chaque professionnel doit pouvoir avancer dans sa carrière en ayant accès à ces nouvelles connaissances.

C’est pourquoi, pour rester cohérents, maintenir la motivation et toujours améliorer l’accueil des enfants et de leur famille, la Direction de la petite enfance en lien avec le service formation de l’agglomération propose différentes formations aux agents :

- des formations internes (incendie, gestes et postures, gestion du stress, ...),
- des formations groupées adressées à l’ensemble du personnel de la petite enfance (aménagement de l’espace, bienveillance, adaptation, transmission, ...),
- des formations individuelles au choix de chaque agent avec le CNFPT ou tout autre organisme agréé.

Une journée pédagogique est organisée chaque année au sein de chaque structure réunissant l’ensemble de l’équipe.

Cette journée donne l’opportunité de réfléchir sur les pratiques pédagogiques et leurs impacts dans le travail d’équipe. Le thème est au choix de l’équipe avec, parfois, la venue d’un intervenant extérieur. Les parents sont informés en amont de la date de cette journée afin d’anticiper la fermeture de la structure.

De même une journée pédagogique pour l’ensemble du personnel petite enfance peut être mis en place dans le même but.

## **7 – L'accueil des stagiaires et apprentis :**

Les structures accueillent régulièrement des stagiaires et/ou des apprentis.

Les stagiaires et apprentis sont issus de différentes formations en lien avec la petite enfance : éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP AEPE, Bac Professionnel, ...

Pour les professionnels, c'est l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers du questionnement des stagiaires.

Ces stagiaires et apprentis sont encadrés par une personne dédiée durant tout leur temps de présence.

Les stagiaires ainsi que les apprentis en première année de formation ne sont jamais seuls avec les enfants et ne sont pas comptés dans le taux d'encadrement.

## **8 - La place des parents**

Il est essentiel qu'un lien existe entre les parents et le personnel de l'établissement.

Au quotidien, les temps de transmissions sont un moment privilégié d'écoute et d'échange entre les parents et l'équipe. Le parent doit pouvoir exprimer ses questionnements, doutes, peurs, souhaits et recevoir toutes les informations nécessaires concernant l'accueil de son enfant.

Aussi, les parents peuvent solliciter une rencontre hors des temps de transmission (sans la présence des enfants ou d'autres parents) avec l'équipe et/ou la direction sur tout sujet. Un rendez-vous pourra alors être proposé.

Pour toute information concernant la vie ou l'organisation de la structure, les familles sont informées par le biais de plusieurs supports : internet, mail, affichage, flyers, ...

Des temps conviviaux sont aussi proposés aux parents autant que possible (ateliers parents/enfants, rencontres festives, journées à thème, sorties, ...) afin qu'ils participent à la vie de la structure et qu'ils partagent des temps avec leur enfant dans le cadre de l'accueil.

Cela facilite les échanges et met en confiance les parents.

Lors des sorties extérieures, les parents peuvent être sollicités pour participer à l'accompagnement des enfants.

---

## 2. Projet éducatif

---

L'ouverture de la très grande crèche Ramon est effective depuis le 1er janvier 2009 (après sa réhabilitation). Elle finalise un travail de plusieurs années. L'établissement répond aux orientations politiques nationales, au projet de territoire de la Roche-sur-Yon Agglomération et surtout aux besoins d'accueil actuels. Ainsi, il réunit dans un même lieu plusieurs modes de garde et permet de répondre aux évolutions de la famille et de ses besoins.

Le projet éducatif est le fruit d'un travail de réflexion et de concertation mené par l'équipe pluridisciplinaire. Il a nécessité la mise en commun des expériences et des objectifs, pour conduire à un consensus, afin d'accompagner au mieux l'enfant et sa famille et ce, quel que soit le type d'accueil choisi. Enfin, cet écrit est une base de travail indispensable à la cohésion d'équipe. Il est amené à évoluer avec les réflexions qui continuent à être menées. C'est un outil qui présente l'organisation, les objectifs et les moyens des professionnels dans les différents temps de la vie quotidienne. Il est donc essentiel que chaque nouveau membre y adhère pour perpétuer la cohérence d'équipe tout en étant force de proposition.

Août 2021, parution du nouveau décret qui rebaptise le multi-accueil Ramon en très grande crèche Ramon. En 2022, avec la mise en application du décret, nous repensons le projet éducatif pour le mettre en lien avec la Charte Nationale pour l'accueil du Jeune Enfant (rapport Giampino 2016). Il s'agit d'un établissement de service public implanté sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération. L'établissement se compose de 4 unités de vie distinctes :

- 1 à l'étage,
- 3 au rez-de-jardin.

La structure accueille 78 enfants et propose une intégration sociale à des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique ; un projet d'accueil individualisé est alors mis en place. Les enfants sont encadrés par un personnel qualifié. <sup>2</sup>

### PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

#### 1.1. Objectif principal

Assurer à l'enfant un accueil et un accompagnement de qualité en l'absence des parents sans se substituer à eux. Cet accueil doit contribuer à l'épanouissement de l'enfant et le préparer au mieux à sa future vie de citoyen.

Dans le contexte des différents types d'accueil (régulier et occasionnel), notre objectif est d'accompagner de manière sécurisante les enfants dans la séparation avec leur famille en leur permettant de faire des découvertes, de devenir de plus en plus autonomes mais aussi de les éveiller à la vie de groupe.

#### 1.2. Organisation de la structure

La crèche est un établissement qui propose différents types d'accueil. On distinguera au sein de l'établissement :

##### L'accueil régulier

---

<sup>2</sup> Voir organigramme en annexe du règlement de fonctionnement.

L'accueil occasionnel, concerne les enfants qui fréquentent l'établissement ponctuellement et irrégulièrement.

L'accueil d'urgence.

Ces différents types d'accueil sont répartis de la sorte :

**Au rez de chaussée :**

Deux services type crèche contrats réguliers dont 2 places d'urgence.

Un service type jardin d'enfants pour les plus de 2 ans avec 1 place d'urgence.

**A l'étage :**

Un service type halte-garderie pour les occasionnels et dans lequel, 2 places seront réservées pour les placements d'urgence.

### 1.3. Organisation des unités de vie

- Le rez de jardin :

Ces services fonctionnent en crèche traditionnelle avec une particularité pour le service des grands (plus de 2 ans) qui accueille aussi des enfants déjà scolarisés, les mercredis et les vacances scolaires. Le projet de ce dernier étant de faciliter la transition de l'enfant vers l'école maternelle de façon plus sereine.

- L'étage :

Après concertation avec le personnel et des échanges avec les services qui fonctionnent déjà en occasionnel, il a été sciemment décidé de réserver un service de 19 places à ce type de fonctionnement.

En effet, la spécificité des places occasionnelles nécessite un personnel formé et adaptable à des situations d'accueils très hétéroclites.

Au moment de l'inscription et au cours de l'adaptation, une réflexion est menée avec les parents sur l'intérêt de la présence régulière de leurs enfants et du respect de leur rythme. Les jours et les horaires d'accueil sont du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30, avec possibilité de journées continues.

Pour l'accueil occasionnel, les places sont réservées une semaine à l'avance. Lorsqu'un enfant à temps régulier est absent, sa place peut être attribuée à un enfant en accueil occasionnel. Il faut que les parents préviennent le personnel de la structure de l'absence de leur enfant avant 8h30 (un répondeur est mis en place le soir dès 19h30 jusqu'au lendemain 7h30).

### 1.4. Les professionnels

L'équipe se compose de:

- ✓ Un(e) puériculteur(rice) directeur(rice) et un(e) adjoint(e) éducateur(rice) de jeunes enfants.

Dans le cadre de leurs missions :

-Ils veillent à la mise en application des orientations intercommunautaires en matière de petite enfance.

-Ils sont garants du projet d'établissement.

-Ils assurent un accompagnement du personnel ainsi qu'un suivi budgétaire et administratif de l'établissement.

-Leur rôle est aussi d'accueillir les futurs parents et de leur offrir écoute et conseils.

En collaboration avec le médecin de la crèche et du référent « santé et accueil inclusif », ils veillent à la bonne adaptation des enfants, au respect de leurs besoins et de leur développement psychomoteur. D'un point de vue médical, ils garantissent la délivrance des soins (en cas d'urgence et sur prescription médicale), organisent et participent aux visites médicales.

✓ Les éducateur(rice)s de jeunes enfants

Au sein de l'établissement, un(e) éducateur(rice) de jeunes enfants est présent au sein de chaque service (soit un nombre de quatre équivalents temps plein pour la crèche).

La définition de leurs missions se fait autour de cinq points essentiels :

-Accompagner l'enfant dans son développement psychomoteur et affectif.

A travers l'observation de la vie quotidienne et le jeu, ils veillent à l'évolution du développement psychomoteur, au confort et à la sécurité de chaque enfant.

-Accueillir l'enfant et sa famille en favorisant un climat de confiance et de dialogue.

-Avoir auprès de l'équipe un rôle de relais, de formation et de moteur dans la construction et la mise en place des projets de la structure.

Au sein de l'équipe, ils assurent le rôle de référente et ainsi permettent de faire le lien avec la direction.

-Participer activement au projet d'établissement et aux divers projets pédagogiques, en être le garant.

-Organiser et conduire un projet au sein de leur service respectif.

-Animer les réunions d'équipe.

✓ Les auxiliaires de puériculture

Au sein des services réguliers, ils sont au nombre de quatre équivalent temps plein par service. Pour le service occasionnel, nous avons trois équivalent temps plein auxiliaires de puériculture.

Sur la crèche, il y a donc, en totalité, quinze équivalents temps plein auxiliaires de puériculture.

Les missions qui encadrent leur poste sont :

-Assurer la prise en charge matérielle et affective d'un groupe d'enfants.

Ils veillent au confort, à la sécurité et au bien-être des enfants.

Ils assurent les soins d'hygiène corporelle nécessaires au cours de la journée (soin assuré par tous les membres de l'équipe).

Ils sont, au quotidien, le repère essentiel pour l'enfant et ses parents.

-Accueillir l'enfant et sa famille en favorisant un climat de confiance et de dialogue.

-Mettre en place des activités d'éveil contribuant au développement de l'enfant en lien avec l'éducatrice.

-Travailler en équipe et en cohérence avec le projet de la structure.

✓ Les agents d'entretien

Les agents d'entretien forment une équipe de 3 équivalent temps plein sur la crèche.

Ils sont garants au sein de la structure de :

-l'entretien des locaux,

-l'entretien du linge,

-préparation des commandes (produits d'entretien, linge).

Ils s'investissent tout particulièrement dans la décoration notamment lors d'événements (Noël, Mardi Gras, ...). Ils se rendent disponibles auprès du personnel lors de sorties ou de réunions.

✓ Le(a) cuisinier(e)

Il a pour mission de :

-Préparer les repas et les goûters des enfants qui sont apportés par le CMR.

-Entretien des locaux.

-Préparer et gérer des commandes alimentaires et des produits d'entretien, en collaboration avec les autres structures.

-Signaler tous problèmes liés aux locaux et matériels.

Il assure la préparation des repas pour les journées continues sur les haltes-garderies.

Il participe aussi aux projets autour de l'alimentation de l'enfant auprès des parents ou des enfants.

## PEDAGOGIE DE L'ÉQUIPE

### 2.1 Notre démarche pédagogique

Notre réflexion d'équipe, nos formations, nous ont permis de définir une posture commune à chaque professionnel. Les pratiques éducatives basées sur la **bienveillance** nous ont conduits à l'écriture de notre charte d'accueil.

L'objectif premier de notre démarche de travail est d'assurer un **lien de confiance** « suffisamment bon » (WINNICOTT) permettant à l'enfant de s'épanouir à la crèche.

Lors des différents actes de la vie quotidienne, nous aurons aussi en tête que l'enfant est en pleine découverte de soi, de son corps, de l'autre, de sa relation à l'autre, de sa relation et son pouvoir d'action sur son environnement et le monde qui l'entoure.

Ainsi, nos actes éducatifs sont déclinés à partir des valeurs de liberté d'expérience, acquisition de l'autonomie, liberté de choisir et d'aller à son rythme :

- **Liberté**
- **Expérience,**
- **Autonomie, être en capacité de faire ses propres choix,**
- **Respect de l'enfant dans son développement psycho-moteur et affectif.**

#### **A. La posture bienveillante**

« La bienveillance est une ouverture, qui englobe une démarche, un engagement, une manière d'être qui entraîne une autre manière de faire, de dire, d'agir. » formation CNFPT

« La bienveillance est une manière d'être au monde et de vivre suffisamment respectueuse pour que s'épanouisse la personne humaine. C'est le respect de l'enfant mis en actes. C'est respecter l'enfant en lui donnant les moyens d'être sujet et acteur de sa vie, les interlocuteurs que l'on accueille, auxquels on s'adresse et avec lesquels on se comporte avec respect psychique, physique, affectif. »

Daniel Rapoport.

La Bienveillance en quelques mots :

C'est reconsidérer l'autre comme un être humain, semblable et différent de moi, avec les mêmes caractéristiques humaines, avec les mêmes besoins, les mêmes ressentis et sentiments, des mêmes plaisirs et désirs ; MAIS, exprimé de manière différente, a des moments différents, pour des raisons différentes, avec des capacités et des compétences différentes.

D'où, cette importance de se connaître, de s'écouter, de s'observer, d'aller à la rencontre de l'autre, d'apprendre à le connaître ; AFIN de pouvoir d'adapter, donner un sens, contextualiser des faits et des dires, s'épanouir ensemble dans un cadre spécifique qui doit avoir pour finalité l'Humanité.

#### **B. La parole adressée à l'enfant**

En équipe, nous avons réfléchi à notre façon de s'adresser à l'enfant. Afin de permettre à chaque enfant de se sentir reconnu dans son individualité et ses originalités, nous veillons à ce qu'il soit écouté, considéré et entendu.

Pour cela, nous nous mettons à la hauteur de l'enfant pour lui parler. Nous veillons à l'intégrer dans la conversation en s'adressant à lui, en le tutoyant, mais, également pendant les transmissions avec les parents. Nous appelons l'enfant par son prénom et sommes vigilants à ne pas utiliser des surnoms par respect pour l'enfant et son identité. Afin de travailler avec bienveillance, il est important de positiver ce que fait l'enfant dans la journée et éviter de parler en négatif lors des transmissions avec les parents afin de ne pas dévaloriser l'enfant.

Nous devons maîtriser les paroles échangées au-dessus de la tête de l'enfant. Ainsi chaque professionnel doit être attentif à ne pas porter de jugement quand il parle de l'enfant ou de sa famille. Puisque nous sommes vigilants à considérer l'enfant comme une personne, ainsi il a le droit de connaître la vérité ; c'est pourquoi les adultes doivent lui tenir un langage de franchise et de sincérité. Aussi, nous verbalisons à l'enfant toutes nos intentions et nos actes afin de le rassurer et qu'il puisse anticiper ce qui va se passer.

La communication non verbale est également très importante : les gestes qui accompagnent les paroles des professionnels doivent être contrôlés pour travailler de manière bienveillante (ex : avoir les mains crispées, souffler, pousser un enfant pour aller plus vite : sont des gestes à proscrire).

### C. La charte d'accueil

---

*1- Pour grandir sereinement, j'ai besoin que  
l'on m'accueille quelle que soit ma situation  
ou celle de ma famille  
(ref Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant)*

---

La charte d'accueil sert de ligne de conduite à chaque professionnel, elle est aussi une forme de garantie de qualité d'accueil pour les familles.

La charte d'accueil est présentée aux familles dans le livret d'accueil remis lors de l'adaptation et est affichée dans chaque service.

« **M'accueillir** moi et mes parents à la crèche, c'est nous **respecter** :

- en me considérant comme une **personne à part entière** lorsqu'on me parle (« tu », avec mon prénom et à ma hauteur).
- en prenant en compte **l'identité de ma famille** (religion, culture, éducation).
- en me laissant **faire mes expériences à mon rythme** et en m'encourageant sous un regard bienveillant.
- en prenant **soin de mon corps** dans la façon de me porter, de m'installer, de me toucher...
- en m'accordant du **temps personnalisé**.
- en me proposant un environnement stimulant ma curiosité et mon **envie de grandir**, un environnement dans lequel je suis libre de jouer ou pas. ».

### D. Le lien de confiance

L'accueil d'un jeune enfant et de sa famille implique le travail avec sa famille. En amont, notre travail est de construire un lien de confiance avec eux, vigilance à la manière dont nous les accueillons, dont nous leur permettons un espace de parole, dont nous écoutons leur questionnement et dont nous les accompagnons dans leur cheminement de parent. Notre relation au quotidien consolidera dans le temps un partenariat de co-éducation.

Ce travail en partenariat, ce travail de partage de savoir et de compétence autour de l'enfant, lui permettra de construire plus aisément sa sécurité affective à la crèche.

Nous prenons en compte chaque individualité, chaque singularité, pour composer avec chaque famille un accueil qui leur sera adapté (aux parents et à l'enfant).

Nous construirons ensemble un environnement sécurisant pour l'enfant avec une distance suffisamment juste.

## E. L'égalité Fille – Garçon

---

*7- Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité.*

*(ref charte nationale)*

---

Nous l'avons évoqué dès le début de projet et nous continuerons de le développer ensuite, ce qui anime notre accompagnement au quotidien c'est la liberté d'expérience de l'enfant. Tous les types de jeux sont à leur dispositions et libre à eux de s'en approprier. Les garçons peuvent se déguiser en princesse tout en s'occupant des bébés et les filles peuvent se déguiser en chevalier tout en réparant la cuisine.

Une partie de l'équipe a bénéficié d'une formation Egalité Fille-Garçon, permettant ainsi de nous sensibiliser sur la portée de nos mots, tels que « Ne pleures pas, tu es un grand garçon ». Lors de nos actes d'achats, ce critère des genres peut aussi nous guider : livres cassant les stéréotypes, coloris des jeux...

Quant à la mixité au sein de l'équipe, elle est conditionnée par le panel de candidatures exclusivement féminins.

### 2.2 Accueillir

#### A. Familiarisation

Le temps de familiarisation est un moment clé de l'accueil de la famille. Ce moment de rencontre va être le fondement de la relation parent-professionnel, du lien de confiance. Ce moment devra être singularisé au maximum afin de répondre aux attentes de la famille et d'accompagner aux mieux les angoisses de séparation.

Lors du premier rendez-vous administratif avec la direction, nous prenons connaissance de l'histoire

---

*3- Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache*

*(ref charte nationale)*

---

de la famille, de ses premières expériences de séparation, de ses besoins d'accompagnement et ses besoins d'accueil. Nous rassurons, si besoin, sur les angoisses face à la séparation.

Dans le service, ensuite, nous accordons donc une grande attention à la premier rencontre, avant même de débiter la familiarisation. Ce deuxième rendez-vous a pour objectif de repréciser les besoins de la famille, de leur présenter la structure, l'équipe, le projet éducatif. Lors de ce rendez-vous, le professionnel est déjà dans une attitude de soutien à la parentalité. Il entend les besoins de

la famille, observe la relation parent-enfant et adapte ensuite les propositions pour le déroulement de la familiarisation.

Ensuite, commence la familiarisation dans les services. Ce nouveau temps de rencontre avec la famille est un temps d'échanges pour créer un lien de confiance avec la famille et l'enfant. Il permet aussi à l'enfant de découvrir l'environnement de manière sécurisée puisque son parent est présent.

Le professionnel est disponible, dans le respect et le non jugement. L'écoute active est un bon outil pour mettre en confiance la famille. Il s'agit de rebondir sur ce que dit la famille en la questionnant et en reformulant les propos. Lors de ce rendez-vous, le professionnel qui fait l'adaptation de l'enfant présente l'équipe, le fonctionnement du service, les projets mis en place et peut également proposer une visite du service à la famille. Chaque accueil est différent, c'est au professionnel de s'adapter en fonction des besoins des familles.

Pour le déroulement de ce rendez-vous de premier contact, chaque service a ses propres outils. Elle permet au professionnel d'être d'avantage dans l'échange avec la famille et de retranscrire les propos par écrit par la suite. Une plaquette est transmise à la famille pour l'adaptation (elle présente les petites règles à respecter dans le service). La plaquette sur la communication gestuelle est également transmise.

Il est important de préparer cette première rencontre et éviter qu'il y ait deux adaptations en même temps. Afin d'organiser l'arrivée de l'enfant et sa famille, il est important de préparer les étiquettes avec le prénom de l'enfant pour pouvoir lui montrer son casier, son porte manteau, sa panière et son lit. De cette manière l'enfant et sa famille se sentent attendus.

Aussi, nous pouvons décloisonner le groupe ou bien demander de l'aide à la directrice ou la directrice adjointe pour venir en renfort en cas de besoin pour être d'avantage disponible. L'horaire du rendez-vous est à fixer avec la famille. Nous essayons de trouver des créneaux où nous sommes plus disponibles dans la mesure du possible et en fonction des disponibilités des familles.

### **Déroulement de la familiarisation**

L'enfant a besoin de régularité pour pouvoir se projeter. La prévisibilité est primordiale pour l'enfant. Pour cela, il s'agit d'éviter qu'il y ait chaque jour un élément nouveau. L'enfant a besoin de répétition et de lien entre les événements. Pour cela, nous sommes vigilants à ce que l'enfant soit accueilli par le même professionnel, au même moment de la journée, dans le même environnement, avec les mêmes jeux. Parfois, il arrive que la familiarisation se fasse en binôme avec deux professionnels en fonction des horaires, pour garder un repère pour l'enfant.

Pour que l'enfant et sa famille se sentent accueillis, nous inscrivons un mot sur le tableau pour leur souhaiter la bienvenue dans le service.

Concernant le déroulement de la familiarisation, l'horaire d'arrivée de l'enfant est à fixer avec les parents en fonction du rythme de l'enfant. Nous essayons de garder le même horaire d'arrivée tout le long de la familiarisation. Par exemple, les 3 premiers jours, l'enfant peut rester dans le service pendant 2 à 3 heures (exemple : 9H - 11H). Puis les 2 jours d'après, il peut faire une petite journée (exemple : 9H - 16H). Nous pouvons proposer aux parents, s'ils en ont besoin, de rester un petit temps dans le service avec leur enfant ou bien de téléphoner pour prendre des nouvelles de leur enfant. Pour éviter de culpabiliser le parent, nous pouvons demander si l'enfant a un objet transitionnel plutôt que de demander s'il a un doudou. Nous pouvons également proposer aux parents de ramener un vêtement avec leur odeur qui pourra rassurer l'enfant. En cas d'allaitement, nous pouvons proposer à la maman, si elle le souhaite, d'aller allaiter son enfant dans la salle du haut pour avoir plus d'intimité.

Le temps de familiarisation est facturé. Chaque professionnel doit noter les horaires de l'enfant sur le tableau prévu à cet effet.

### **Familiarisation chez les Galopins**

Chaque service peut proposer aux parents de prendre un temps pour aller visiter le service des Galopins avant que l'enfant commence son adaptation. Lors de ce temps, les parents pourront poser leurs questions aux professionnels. Ils pourront également visiter le service et échanger sur les habitudes et rythme de leur enfant. Chaque équipe doit veiller à bien préparer les parents au passage de leur enfant dans le service des Galopins. Pour transmettre des informations sur les habitudes et le rythme de l'enfant dans le service nous pouvons transmettre une feuille récapitulative aux professionnels des Galopins.

Pour le déroulement de l'adaptation, les professionnels du service des Galopins évalueront si l'enfant a besoin de retourner dans son service initial ou bien si l'adaptation se passe bien. Les professionnels des galopins éviteront de ramener les enfants dans leur service car ceux-ci ne comprennent pas toujours les allées et venues entre les services au cours de la journée. Ainsi, il n'y aura pas d'horaires fixes prévus pour ces adaptations. Les professionnels de l'équipe des Galopins estimeront selon le déroulement de la matinée de l'enfant, s'il reste ou non dans le service après le repas. Le service concerné sera prévenu du retour ou non de l'enfant dans son service initial.

Par ailleurs, lorsque l'adaptation a commencé dans le service des Galopins, il est plus pertinent que ce soit le parent qui conduise l'enfant dans le service. Ainsi, nous évitons à l'enfant de multiplier les temps de séparation.

### **B. L'accueil dans le quotidien**

Le temps de la séparation et des retrouvailles avec les parents représentent un moment fort en émotions dans la journée de l'enfant. C'est pourquoi il peut avoir une influence sur la qualité de l'accueil quotidien de l'enfant. Autrement dit, pour que l'enfant passe une journée sereine au sein de la crèche, il semble essentiel de réfléchir à la manière dont nous accueillons l'enfant, avec ses parents, tous les matins. La première chose que voit un enfant en entrant est l'espace qui lui est proposé pour jouer.

C'est pourquoi ce dernier a été pensé et aménagé en équipe, pour accueillir, sécuriser et permettre à l'enfant de faire ses expériences de jeux.

Nous mettons un point d'honneur à ce que le parent et son enfant trouvent sa place dans la section. C'est pourquoi nous les invitons verbalement à entrer au milieu de la pièce et à prendre leurs marques. Ainsi, ils peuvent avancer à leur rythme et prendre le temps pour se séparer. Un espace personnel est défini pour chaque enfant avec un porte manteau et un casier. Cela permet au parent de faire comme chez lui, pour ranger les affaires de son enfant. Le professionnel qui accueille, invite l'enfant à venir jouer, en ayant au préalable aménagé les différents espaces de jeux et sorti le matériel à hauteur de l'enfant. En effet, nous avons choisi de mettre les jeux en libre accès sur des

---

*8- J'ai besoin d'évoluer dans un environnement  
beau, sain et propice à mon éveil*

*(ref charte nationale)*

---

étagères ou au sol pour permettre aux enfants d'investir pleinement l'espace mais surtout de

pouvoir créer et déplacer leurs jeux d'un endroit à l'autre. Ouvrir les espaces de jeux des enfants c'est aussi leur permettre de se rencontrer, d'échanger et de réinventer les jeux.

Notre position et notre expression sont les premières choses que l'enfant et son parent visualisent en arrivant, c'est pourquoi nous nous devons d'être souriants, d'être disponibles psychologiquement et d'avoir une attitude corporelle ouverte (ne pas fermer les bras ou fuir du regard). Nous essayons au maximum d'utiliser le langage corporel pour communiquer avec l'enfant, ainsi nous pouvons lui dire « bonjour » en signant. (Le livret sur la communication gestuelle étant remis aux parents dès la familiarisation).

Durant l'accueil, l'enfant est placé au cœur de nos échanges, nous nous adressons directement à lui et laissons le parent s'exprimer librement sur ce qu'il a envie de nous dire ou savoir, concernant son enfant. De ce fait, nous évitons de poser des questions « bateau » tel que « Il a bien mangé ? Bien bu ? Bien dormi ? » car cela peut déstabiliser le parent qui n'avait pas prévu de nous parler de ça concernant son enfant. De plus, laisser le parent nous dire ce qu'il a envie permet d'être plus à l'écoute des informations transmises et de mieux les retenir.

Lors de son arrivée à la crèche, l'enfant arrive avec son bagage émotionnel de ce qui s'est passé avant de venir, à la maison, sur le trajet, dans la nuit... Ces émotions auront aussi une incidence sur le déroulé de la journée à la crèche.

Nous veillons à répondre au plus proche des attentes de chaque famille. Ainsi, nous pouvons développer nos transmissions à la demande de certains parents si cela est possible. Par ailleurs, l'accueil d'un enfant ne doit pas porter préjudice au reste du groupe. Notre rôle consiste aussi à veiller à ce que les transmissions des parents ne durent pas trop longtemps car cela n'aide pas l'enfant à se séparer.

Pour finir, il est important de prévenir l'enfant lorsque son parent quitte la pièce. Nous sommes vigilants à verbaliser cette séparation et ne pas banaliser la tristesse de l'enfant lorsque la séparation est difficile. Chaque enfant est différent et réagit à sa façon. Parfois le doudou ou la tétine de l'enfant peut également l'aider à se consoler lors de son arrivée à la crèche.

### **C – Les retrouvailles**

Le soir, le parent doit se sentir autorisé à avancer dans la section pour pouvoir observer son enfant ou jouer avec. Pour cela, nous essayons de ne pas « sauter sur les parents » pour leur permettre de partager un réel moment de retrouvailles. Il n'est pas nécessaire non plus de prévenir l'enfant que son parent est arrivé.

Au moment de retranscrire la journée de l'enfant, il est important de renvoyer du positif au parent en s'appuyant sur des observations ou des temps de jeux valorisant l'enfant. En ce sens, l'objectif est de ne pas dévaloriser l'enfant en échangeant uniquement sur ce qui ne va pas (ex : il a encore mordu, rien mangé, sieste compliquée, il y a eu une selle débordante, ...).

Le professionnel accompagne les retrouvailles entre l'enfant et le parent. C'est un temps de transition nécessaire à beaucoup d'enfants afin de les aider à finir les journées à la crèche. Le professionnel peut proposer à l'enfant de ranger ou bien proposer aux parents de partager un temps de jeu avec son enfant avant de partir.

Pour l'enfant, le fait de pleurer à ce moment de retrouvaille est une décharge émotionnelle. Toutes les émotions qu'il a retenues en l'absence du parent sont libérées une fois que l'enfant a retrouvé sa figure d'attachement sécurisée. Il est important que le professionnel mette des mots sur ces situations pour aider le parent à comprendre. Il pourra alors mieux accueillir l'émotion de son enfant.

### **D- Les transmissions**

Les transmissions sont à la fois écrites et orales. Les transmissions écrites permettent de laisser une trace de ce qui s'est passé pour chaque enfant. Elles permettent aux personnes absentes de se tenir informées de la journée ou de la semaine de chaque enfant.

Les cahiers de transmission sont des outils de transmission professionnelle. Les parents ne doivent pas y avoir accès, des informations confidentielles peuvent y être notées.

Les transmissions sont basées sur l'observation singulière de chaque enfant. Elles reflètent ce qu'a pu être la journée pour chaque enfant, elles rendent compte de l'évolution de l'enfant, du regard singulier, positif et bienveillant que les professionnels posent sur l'enfant. Une transmission singulière montre aux familles l'intérêt que l'on porte à leur enfant, permet de solidifier le lien de confiance et facilite le travail de co-éducation.

Les transmissions sont aussi un outil nous permettant de sensibiliser les familles à notre projet éducatif, de leur expliquer le pourquoi de nos positionnements d'équipe.

## 2.3 Prendre soin

Prendre soin de l'enfant tout au long de la journée, c'est l'accompagner en tenant compte de son

---

*2- J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.*

*(ref charte nationale)*

---

rythme singulier, de ses compétences à valoriser et de son désir d'autonomie Ce principe nous guidera dans les différents moments de la journée (repas, soin, sommeil).

Notre posture sur chaque temps avec l'enfant répond aussi à nos objectifs généraux d'accueil :

- **Liberté,**
- **l'expérience,**
- **l'autonomie,**
- **le respect de l'enfant dans son développement psycho-moteur et affectif.**

### A- Le repas

Le moment du repas est un moment chaleureux, un moment de partage, un moment rassurant, un moment où chacun refait le plein d'énergie et d'attention positive.

L'organisation du repas des bébés est basée sur l'observation des signes de faim et de son rythme de la journée.

Le principe de continuité de prise en charge est important pour le bébé afin de lui permettre de construire ses repères, d'avoir le temps de se ressourcer affectivement et d'avoir un sentiment d'être considéré dans sa globalité.

Ainsi, autant que possible, le repas (biberon+purée) est privilégié dans les bras. Le professionnel veille à ne pas avoir besoin de se lever. Il est alors disponible pour être dans la relation exclusive avec le bébé.

En grandissant, les bébés se détachent de l'adulte, manifestent des besoins moins exclusifs, partent explorer... Ils sont alors invités à s'installer sur les fauteuils en mousse.

Plus tard, quand ils expriment le besoin de manipulation, de vouloir faire seul. Il peut alors leur être proposé, de s'installer seul sur une chaise pour déjeuner à table, à condition qu'ils puissent aussi en redescendre seuls. Pour son confort ergonomique, les pieds de l'enfant doivent toucher le sol ou avoir un appui (possibilité d'installer une cale).

Au début, l'enfant reste en face à face avec l'adulte, le temps d'acquérir suffisamment d'autonomie avec la cuillère pour ne pas être mis en situation d'échec.

Ce passage à table est, à chaque fois, une démarche réfléchiée en équipe. Ce choix est basé sur l'observation de l'enfant, de ce qui se passe à la maison, de l'envie de l'enfant et de son développement psycho-moteur.

Quand l'enfant cherche l'interaction avec les autres enfants et est plus agile avec ses couverts, le professionnel invite 2/3 enfants à une même table.

Puis, lorsque l'enfant semble trouver sa place dans ce petit collectif, il peut passer à une table de « grands » (5/6 enfants par table). Sur cette table, la démarche d'autonomie est beaucoup plus développée (se servir, débarrasser), ce qui n'empêche pas à l'adulte de proposer son aide.

Le professionnel propose des plateaux repas aux enfants, à partir du moment où son développement moteur lui permet d'atteindre l'ensemble du plateau et de gérer ce grand rectangle face à lui sans le faire tomber.

Ce plateau permet aux enfants d'avoir l'ensemble des éléments du repas face à eux. Autant que possible, les enfants se servent eux-mêmes l'entrée, plat (attention température), dessert, eau.

Généralement, nous devons avoir en tête que notre positionnement nous renvoie à notre intime (éducation, plaisir à table, histoire, culture...). Il est important d'en être conscient afin de préserver notre démarche éducative. Le professionnel est psychiquement disponible pour respecter et accompagner l'enfant dans ses expériences : manger avec ses mains, goûter ou non. D'ailleurs, l'éveil des goûts, le plaisir alimentaire passe aussi par la vue et l'odorat. Avant même d'avoir mis un aliment dans la bouche, nous savons déjà si le plaisir pourra être au rendez-vous, ou si c'est, au contraire, le sentiment de dégoût qui prime. Nous en faisons l'expérience tous les jours : devant une vitrine de pâtisserie, en entrant dans la cuisine de mamie ou à la table d'un restaurant.

L'adulte accompagne verbalement l'enfant dans ses découvertes, ses émotions. Il énonce le menus, les aliments, il parle globalement de la journée, de la maison.

Il pose aussi les limites des expériences sensorielles. Il est important que l'enfant découvre avec les mains, qu'il a la possibilité de toucher, malaxer...

Lorsque l'expérience prend le dessus sur le fait de manger, le professionnel l'invite à se recentrer, tout en notant qu'il va être important pour cet enfant de faire des jeux d'eau, peinture, argile...

Enfin, le moment du repas demande aux enfants une grande concentration. Après être restés attablés 20 min (ou moins), le besoin de bouger se fait ressentir. Les enfants peuvent donc sortir de table en sachant qu'une fois sortis, le repas est terminé. Il en va de même pour le début du repas.

L'enfant peut prendre le temps de venir s'installer, mais quand le chariot sera parti, il sera trop tard.

Chaque projet de service détaille l'organisation du groupe, de l'espace, de l'équipe permettant aux enfants de passer un moment agréable, ressourçant et le mettant en valeur dans ses compétences.

Pour le service des Galopins : réfléchir aux possibilités de mettre en place un système de self, permanent ou occasionnel dans un premier temps. Evaluer les besoins matériels.

## **B- Le soin**

En établissement d'accueil du jeune enfant, les soins consistent en des actes par lesquels nous veillons au bien-être du tout-petit : lavage de nez, nettoyage de plaie, de morsure, soin d'une contusion, saignement de nez, érythème fessier, traitement de la fièvre, change, lavage des mains, accompagnement aux toilettes,... Ils font partie intégrante de la journée.

Au même titre que le temps du repas, ce sont des moments privilégiés entre l'enfant et le professionnel, au cours desquels l'adulte a l'occasion d'accorder toute son attention à un seul enfant. C'est aussi pendant ces temps de rencontre particuliers que la relation affective (de confiance) va se construire

## 1-Le change

L'adulte verbalise ses gestes et parle à l'enfant pour que celui-ci perçoive ce qui se passe. Cela suppose que les gestes ne soient pas trop rapides, mais suffisamment réguliers et continus pour qu'il puisse prévoir ce qui va se passer. En intégrant les réactions du bébé (surprise, plaisir, inconfort), cela lui permet d'y prendre une part active. C'est aussi l'occasion de nommer les différentes parties du corps pour l'aider à se découvrir.

Pendant le change, nous respectons l'intimité de l'enfant (couvrir les parties intimes de l'enfant avec une serviette, se retirer sur le côté lorsqu'un enfant est sur les toilettes) et son développement moteur.

\*Pour les plus jeunes, nous utilisons la table de change : l'enfant est installé par l'adulte sur une serviette de toilette sur le tapis de change. Nous respectons au mieux le corps de l'enfant en lui laissant la liberté de bouger ou de se retourner. Nous utilisons la technique de l'enroulement sur le côté de manière à respecter ses mouvements naturels. Lorsque c'est envisageable, nous encourageons l'enfant à nous aider (soulever son bassin pour participer à l'enlèvement de la couche souillée, et de même pour l'installation de la couche propre).

Dès qu'ils sont capables de se tenir debout (au départ avec appui), nous favorisons le change debout pour encourager l'évolution de leurs capacités. Nous valorisons leur participation, nous proposons aux enfants de faire seul : se déshabiller, enlever la couche, se laver avec un gant, ... toujours en les accompagnants. Pour cela, tout est à hauteur d'enfant et chacun a un panier avec son nom et sa photo pour y ranger ses vêtements. Le but étant de les valoriser et non de les mettre en situation d'échec. En cas de selles (abondantes, molles, etc.), nous utilisons le tapis de change. Dès que l'enfant en a les capacités, le professionnel propose l'utilisation de l'escalier pour monter ou descendre tout seul sur la table de change, en sécurisant l'enfant.

Nous laissons toujours le choix à l'enfant, nous le prévenons qu'il a besoin de changer sa couche pour telle ou telle raison, en faisant attention à nos paroles (éviter de dire : On va se changer, je vais changer tes fesses, ...). Il a la possibilité de terminer le jeu qu'il a commencé ou, dans la mesure du possible, d'emmener le jeu avec lui dans la salle de bain. Il est important que l'enfant puisse retrouver son jeu quand le soin est terminé. Après le repas, avant la sieste, nous essayons d'emmener, dans la salle de change, les enfants qui ont envie de venir, pour que ceux qui ont besoin de bouger/se dépenser aient le temps de s'y préparer.

Pour les plus grands, nous leur proposons systématiquement d'aller sur le pot ou les toilettes pour satisfaire leurs besoins physiologiques. Grâce à l'observation, nous apprenons à voir à quel moment ces besoins physiologiques sont « assouvis » et nous l'amenons à en prendre conscience : « tu es en train de pousser, peut-être as-tu envie d'aller sur le pot ».

## 2-La maîtrise sphinctérienne

Notre travail de professionnels de la petite enfance consiste à échanger avec les familles qui commencent à parler de l'acquisition de la propreté pour leur enfant. L'équipe peut aussi aborder cette question avec la famille en fonction des observations de l'enfant à la crèche : montre son intérêt, commence à aller sur le pot/sur les toilettes, demande à ne plus mettre de couche qui est régulièrement sèche.

Pour commencer l'enfant sera plus à l'aise dans son environnement familial, nous prendrons le relais au sein de la structure. L'acquisition de la propreté s'effectue donc en lien avec la famille, en fonction du rythme et du désir de chaque enfant. Le passage dans la salle de change est proposé aux enfants plusieurs fois durant la journée (dans la matinée, avant et après le déjeuner, au lever de sieste, etc.). Nous incitons régulièrement l'enfant à aller aux toilettes/sur le pot, au début de cet apprentissage, progressivement c'est à lui à demander pour aller aux toilettes. C'est en cela qu'il est acteur, cela fait partie de son acquisition.

Le choix d'aller sur le pot ou les toilettes est laissé à l'enfant en privilégiant le pot pour les enfants en début d'acquisition. Les toilettes sont adaptées pour un enfant suffisamment grand en taille (il est important que les pieds touchent terre pour être à l'aise). Par le biais de l'imitation, en voyant les autres enfants aller sur le pot, un enfant peut commencer à montrer son intérêt pour cette acquisition à la crèche et pas à la maison. L'équipe pourra proposer le pot en informant la famille lors des transmissions. Inversement, il peut arriver que l'absence de couche se passe très bien à la maison mais pas à la crèche.

Nous demandons aux parents de prévoir un sac de vêtements pour changer leur enfant en cas de « pipis culotte ». Si leur enfant a de nombreuses fuites dans la journée, peut-être n'était-il pas encore prêt. Nous en parlerons à la famille et avec leur accord nous proposerons de remettre une couche. Nous considérons qu'il ne faut pas aller trop vite. Nous prenons en compte le désir, le développement psychomoteur et le bien-être de l'enfant (être mouillé toute la journée est loin d'être plaisant).

Malgré tout nous savons que c'est un enjeu important du côté des parents, en vue de la scolarisation. Nous rassurons les parents qui voient l'échéance scolaire approchée. La propreté se fera au bon moment et rapidement. Il faudra du temps et de la patience et, parfois, quelques retours en arrière. La maîtrise de ses sphincters n'est pas linéaire. Souvent, il faudra un peu plus de temps à leur enfant pour se passer de la couche pendant la sieste et la nuit.

### 3- Les nettoyages de nez ou désobstructions rhino-pharyngées (DRP)

Les nettoyages de nez sont effectués après en avoir informé l'enfant et en lui expliquant ce que nous allons lui faire. La plupart du temps l'enfant est allongé sur le dos, la tête est penchée sur un côté et le sérum physiologique est injecté dans la narine du haut, les sécrétions s'évacueront par la narine du bas. Puis, il faut répéter l'action de l'autre côté. Dès que cela est possible, l'adulte pourra proposer à l'enfant de se tenir assis pendant ce soin. Le professionnel incite l'enfant à tenir la pipette, à appuyer dessus, pour être acteur de ce geste qui est souvent peu apprécié des enfants.

C'est un moment qui peut s'avérer compliqué pour certains mais il est nécessaire pour aider à soigner « les petites maladies » et favoriser le bien-être des enfants (notamment sur le plan respiratoire). Un enfant qui respire mal, dormira mal et mangera moins.

Pour les plus grands, des mouchoirs sont disponibles pour ceux qui arrivent à souffler par le nez.

### 4- Nettoyage de petites plaies, morsure, contusion

Prendre soin à la crèche c'est aussi gérer « les petits bobos » du quotidien. Ceux-ci sont entendus, consolés, désinfectés si besoin. L'adulte évalue la gravité de la blessure, afin de prendre en compte la douleur de l'enfant mais aussi pour verbaliser simplement l'événement. Tout ceci a pour finalité de rassurer, soulager et soigner l'enfant.

## **C- Le sommeil**

Le sommeil est un besoin fondamental dans le développement de l'enfant. La qualité de sommeil conditionne tout un ensemble de choses : le développement de son cerveau, sa capacité à se concentrer, à se laisser aller au jeu, à entrer en relation avec l'autre, à être réceptif à son environnement, ... Dès les premiers signes (l'enfant se frotte les yeux, le nez, commence à être grognon, s'isole, prend son doudou, il bâille), il est important de proposer rapidement un temps de repos. L'accompagnement à la sieste doit être fait dans cette phase.

La prise en charge du temps de sommeil en collectivité est différente de celle de la maison. Le professionnel prend en compte tout un tas d'éléments :

- les habitudes de sommeil de l'enfant à la maison (le contexte de sa chambre, la manière dont il est accompagné ou pas à l'endormissement avec ses parents),
- les habitudes que l'enfant a créées à la crèche,
- son besoin singulier en terme de temps de sommeil,
- sa dynamique affective du moment...

Le professionnel doit donc composer avec tous ces éléments afin de proposer un accompagnement au sommeil qui sera adapté à l'enfant en fonction de ses besoins du moment.

Aussi, le professionnel sait que les habitudes de l'enfant sont évolutives en grandissant. Lorsqu'il arrive à la crèche, le bébé aura besoin d'être bercé dans les bras des professionnels référents. Plus tard, il parviendra à s'endormir seul dans son lit dans le dortoir. Mais peut-être que plus tard encore, il aura à nouveau besoin de la présence de l'adulte pour s'endormir.

L'équilibrage d'accompagnement au sommeil ne peut se faire sans un échange régulier avec les parents : comment se passe l'endormissement à la maison ? Y a-t-il des changements dans la vie de famille ? L'enfant a-t-il changé de lit ? Un maximum de questions est posé pendant l'adaptation : les signes de fatigues, la manière de bercer, le lieu de sieste, les objets transitionnels, turbulettes, habillé ou non...

Même si le professionnel tient compte des éléments propres à chaque enfant (signe de fatigue, habitudes...), il connaît aussi les besoins théoriques de sommeil des enfants. Ce qui parfois pourra l'aider à induire ses propositions de sommeil.

En moyenne, le nouveau-né dort de 16 à 17 heures par jour. Jusqu'à 6 mois, l'enfant a souvent besoin de trois siestes : une en fin de matinée et deux dans l'après-midi. De 9 à 12 mois, la sieste de fin d'après-midi est inutile et de 15 à 18 mois, il ne fait souvent plus qu'une sieste, en début d'après-midi. À partir de 2 ans, il fait une grosse sieste l'après-midi. Des notions qui sont présentées à titre indicatif.

Par ailleurs, nous savons que le sommeil favorise la production d'hormone de croissance, est la période du développement des neurones, et permet au cerveau de faire le tri des informations qu'il reçoit. De part ce constat, réveiller un enfant qui dort vient entraver ce processus. A la crèche, nous ne réveillons donc pas un enfant qui dort.

Toutefois, en tant que professionnel petite enfance, nous devons accompagner les parents dans leur rôle et travailler en partenariat avec eux. Cette démarche de co-éducation nous amène à réfléchir notre position lorsque le parent nous demande de réveiller son enfant pour diverses raisons.

L'équipe doit se pencher sur la question et singulariser sa réponse. Pourquoi ont-ils cette demande ? Comment se passe le sommeil à la maison ? Sont-ils en difficulté ? Notre réponse sera adaptée et devra venir les soutenir dans leur rôle et les moments difficiles qu'ils peuvent rencontrer.

Enfin, en parlant de sommeil, se pose souvent la question des rituels. Que signifie le rituel ? Il nous semble que le rituel vient accompagner un changement d'état à un autre. Le rituel est souvent amené par l'adulte qui fait le lien d'un avant et un après.

A la crèche, il peut être mis en place des rituels qui accompagnent ces temps de transition collectif. Cependant, il nous paraît plus important, à ces âges, de privilégier les habitudes singulières de chaque enfant et de ne pas donner un caractère obligatoire à des rituels collectifs.

#### **D- L'objet transitionnel**

L'objet transitionnel ou le phénomène transitionnel est ce qui permet à l'enfant de faire du tiers avec la figure d'attachement primaire. C'est un concept développé par WINNICOTT.

A son arrivée à la crèche et même parfois avant, l'enfant choisit bien souvent un doudou qui porte l'odeur de la maison. L'odeur fait quasiment l'essentiel de la fonction rassurante du doudou. L'odeur de la mère, de la maison, apporte à l'enfant un bien-être qui se diffuse dans son corps. C'est pourquoi nous conseillons aux familles de laisser avec l'enfant un tissu de la maison ou de la maman, dans les cas où l'enfant ne se serait pas attribué un objet transitionnel.

Cette démarche n'a pas pour but de désigner un doudou à l'enfant sur un long terme. Le but recherché est de permettre à l'enfant d'avoir à sa disposition un objet qui fait partie de l'intime de sa maison et qui l'accompagnera pendant sa période de familiarisation à la crèche.

Ce doudou, qui participe au sentiment continu de sécurité affective de l'enfant, vient l'accompagner dans différents moments de la journée : séparation du matin, moment de fatigue, endormissement, besoin de se retrouver seul, moment de nostalgie, de conflit avec les autres enfants,... Il peut accompagner l'enfant dans ses explorations. Par exemple, si l'enfant découvre le jardin, la salle de motricité, part en promenade. Ces activités qui sortent du quotidien, des repères de la crèche peuvent déséquilibrer le sentiment de sécurité affective.

Sa présence lui permet de mieux gérer ses émotions. En collectivité notamment, l'accessibilité des doudous et des tétines permet de réduire considérablement les situations d'agressivité telles que les morsures.

En ce qui concerne la tétine (ou le pouce), sa fonction est la même que le doudou, c'est un objet transitionnel qui remplit aussi une fonction de phénomène transitionnel de par la succion. Elle accompagne aussi l'enfant dans son stade oral développé par FREUD. Le mouvement de succion est un besoin primaire du nourrisson qui vient reconforter l'enfant de l'intérieur.

En grandissant, l'enfant parvient à se créer des repères rassurants, des phénomènes transitionnels de l'ordre de l'immatériel qui vont venir se substituer aux objets doudous et tétines.

A la crèche, nous assurons donc la sécurité affective de l'enfant en lui permettant d'avoir à sa disposition son doudou. Des pochettes à doudou sont à hauteur d'enfants pour leur permettre d'être autonome dans le rangement de leur affaire. Il est important que les pochettes soient individualisées pour respecter l'odeur de ces objets si intimes à la famille.

Pour que les doudous gardent une fonction de doudou, nous expliquons aux familles l'importance de préserver un lien maison-crèche pour cet objet. Si pour l'enfant ce doudou est important, il faut qu'il puisse rentrer à la maison et ne pas rester à la crèche.

Attention toutefois à individualiser nos postures ! Certains enfants construisent leur sécurité affective autrement qu'avec un objet matériel. Ce sont des ensembles de rituels qui participent à la fonction de phénomène transitionnel.

Pour l'accessibilité des tétines, nous sommes actuellement en réflexion : comme sa fonction est la même que celle du doudou, il semblerait intéressant de la laisser à disposition de l'enfant ; Que l'enfant puisse la ranger avec la pochette à doudou qui est à sa hauteur ; qu'il soit autonome dans la gestion de ses besoins, et surtout qu'il ne dépende pas de l'adulte et de sa singulière décision. Toutefois, son utilisation excessive pour certains enfants vient nous questionner. Nous constatons que cela peut mettre des freins à un bon développement du langage. Nous devons alors réfléchir à notre manière d'atteindre notre objectif d'autonomie (avoir les possibilités de faire des choix en pleine conscience tout en étant accompagné de l'adulte), de manière pratique aussi pour les professionnels (problématique de la recherche de tétines), tout en permettant à l'enfant de grandir (paradoxe de la tétine : qui apporte une sécurité affective permettant de faire sereinement de nouvelles découvertes, mais qui « freine » le développement du langage, « coupe » la communication).

Le travail de séparation de la tétine demande aux professionnels tout un travail d'accompagnement : solliciter l'enfant à l'enlever quand les situations ne semblent pas présenter de besoins de contenance. Par exemple, quand l'enfant ne présente pas de signes de fatigue, l'enfant est joyeux, l'enfant souhaite participer à une activité... Mais aussi, l'accompagner de manière plus générale à la gestion de ses émotions : les sentir, les nommer, les reconnaître, savoir quoi en faire, comment les gérer...

Enfin, dans chaque service, il y a un affichage des doudous et tétine des enfants. Ainsi, même en l'absence des titulaires du service, il y a une continuité de l'information, cela aussi permet à l'enfant de se sentir en confiance.

## 2.4 Jouer

### A- Le jeu

Le jeu peut être défini comme un outil permettant l'adaptation du « moi » au réel. Pour le nourrisson, le jeu permet la découverte, l'appropriation et la maîtrise de son corps. Plus tard, l'enfant mettra en jeu les scènes de la vie quotidienne afin d'en comprendre les enjeux, les rôles de chacun, de rejouer ses émotions pour mieux les comprendre. Mais le jeu est aussi un moment de plaisir pour le jeune enfant et d'expériences valorisantes.

Nous souhaitons, dans notre pratique quotidienne, mettre en avant la notion de liberté d'expérience dans l'activité de l'enfant. C'est parce que l'enfant joue librement qu'il apprend. Il avance, répète, imite, régresse et toutes ces phases sont essentielles. Chaque enfant explore à son rythme, selon son développement, son imagination, ses goûts, sa personnalité et ses besoins de découverte.

Pour les bébés, le jeu passe par le corps. Son premier « travail » va être de savoir se mouvoir dans son corps.

A la crèche, nous respectons le principe de motricité libre. Ceci consiste à laisser l'enfant découvrir son corps, expérimenter ses mouvements, explorer ses capacités comme bon lui semble dans un environnement sécurisant. Il s'agit de mouvements effectués par l'enfant qui sont recherchés et désirés par lui-même et non induits par l'adulte. Cela permet à l'enfant de prendre confiance en lui et en ses capacités. En ce sens, les enfants ne sont jamais mis dans une position qu'ils ne connaissent pas ou bien qu'ils ne maîtrisent pas.

La présence de jeu autour de lui permet une stimulation de son développement moteur. Toutefois, la sur-stimulation freine aussi l'exploration de l'enfant. Le bébé a donc besoin de peu de jeux autour de lui, il peut ainsi bouger facilement. Les jeux restent simples avec peu d'informations sensorielles. Trop d'informations ne permettent pas à l'enfant de les intégrer. Il est aussi important dans nos propositions de prendre en compte le développement des organes sensoriels. Ex : le développement de la vue, le bébé voit essentiellement des contrastes dans un périmètre restreint.

Pour les plus grands, la notion de liberté d'expérience est à nouveau mise en avant.

Dans l'espace proposé, l'enfant aura la possibilité de choisir « l'activité » (son projet de jeu) qu'il souhaite en fonction de son « projet d'expérience ». Ainsi, le jeu libre stimule la curiosité de l'enfant, son imaginaire, sa créativité... L'enfant prend une place d'acteur et d'initiateur. L'adulte vient enrichir les propositions à partir de l'activité spontanée de l'enfant.

### Rôle du professionnel dans le jeu

Le professionnel positionné dans l'espace tel un « phare », assis au sol, observe les enfants évoluer dans l'espace où différents jeux sont proposés. L'aménagement de l'espace est pensé en fonction des besoins, de l'âge et des intérêts du moment. Les zones de jeu sont délimitées permettant aux enfants d'avoir des repères. Une bonne sécurité affective permet de partir tranquillement en exploration. Le professionnel régule les relations entre les enfants et leur circulation. Mais l'enfant reste autonome dans son jeu.

---

*4- Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.*

*(ref charte nationale)*

---

Le rôle du professionnel est de savoir doser ce juste équilibre entre :

- « J'aide l'enfant à amorcer son jeu », « je l'accompagne vers l'imaginaire et la créativité » en étant en situation de jeu à ses côtés, en jouant avec lui.

- « J'observe son jeu et je viens l'enrichir de proposition » si le jeu de l'enfant paraît inadapté au lieu, à la situation, à l'environnement, ou, permet simplement à l'imaginaire d'être poursuivi.

- « Je reste en position d'observation et mon regard porteur d'intérêt viendra simplement encourager le jeu de l'enfant. Si l'enfant s'est mis en mode « petit chercheur », à explorer des formes, des sensations, des propriétés d'objet, ... Le professionnel intervient le moins possible. C'est le travail de recherche de l'enfant qui est riche dans ce type de jeu (boîte à forme, puzzle, encastresments, enfilage....).

Le professionnel est disponible pour encourager les enfants mais il ne fait pas à leur place. Il met en valeur les réalisations et les efforts de l'enfant (protéger une tour des plus petits par exemple) et lui permet de donner un sens détourné aux jeux (une figurine de puzzle peut devenir figurine de ferme).

Par ces différentes postures professionnelles, dosées différemment en fonction de l'enfant, l'imaginaire peut alors s'élever.

Cela nécessite de la part de l'adulte une posture bienveillante et une disponibilité psychique. Cet encouragement participe à la construction de l'estime de soi, de la confiance en soi, à l'intégration du schéma corporel. L'enfant est alors confiant pour aller vers de nouvelles aventures.

### **Aménagement de l'espace**

Chaque service réfléchit à l'aménagement de l'espace en fonction des stades de développement vécus par les enfants du groupe. Cet aménagement peut et doit donc évoluer au cours de l'année.

- Besoins de sécurité affective : espace repéré, espace bébé cocon, plafond abaissé, pas de barrière mais un adulte présent au sol.

- Jeux à hauteur des enfants qui répondent à leur besoin d'expérience individuel.

- Pour les plus grands, espace symbolique et espace « montessorien »....

(Liste non exhaustive)

### **Place de l'activité**

La proposition d'activité doit répondre à un besoin, individuel ou collectif. Une activité peut à la fois soutenir la créativité des enfants, les accompagner dans le développement psychomoteur fin et répondre au besoin de certains d'être plus canalisés. Des enfants peuvent se sentir perdus, être dispersés par le jeu libre et le retrait de l'adulte. La proposition d'une activité cadrée peut aider les enfants à se rassembler psychiquement.

La proposition d'activité peut aussi venir d'un besoin de manipulation sensorielle observée : renverse son verre à table, aime faire de la patouille dans son assiette, transvase son verre. Dans ces cas de figure, il est intéressant de proposer des jeux d'eau, manipulation dans le bac à sable, semoule, argile, tout jeu de transvasement... Ces activités sont aussi intéressantes pour les enfants qui traversent l'étape de la propreté. Elles soutiennent le travail psychique du morcellement-rassemblement et de la matière.

Les enfants courent, escaladent, crient, se bousculent : la mise en place d'activités motrices peut être adaptée (parcours moteur, jardin, salle de motricité, cerceau, échasse, ballon, ...).

Les activités sensorielles sont également essentielles pour tous les âges de la crèche, des propositions mettant en avant des différentes textures, odeurs, chaud, froid, ...

Les temps d'activité sont cadrés du fait du matériel et de par leur règle d'utilisation. Cependant, les enfants restent libres d'y participer ou non.

L'idée n'est pas de faire une liste complète des activités mais bien avoir en tête que proposer une activité, c'est répondre à un besoin. Au même titre que les soins corporels, c'est prendre soin de l'esprit de l'enfant.

### **B- L'itinérance ludique**

Le projet d'itinérance ludique a été mis en place par l'équipe de la crèche suite à nos observations sur les bienfaits de la libre circulation des enfants au sein de la structure.

En parallèle, Laurence RAMEAU a développé l'analyse de cette pratique et l'a nommé : « L'itinérance Ludique », terme que nous allons donc conserver.

Les objectifs du projet sont :

- la liberté d'expérience de l'enfant et l'autonomie créatrice.
- la rencontre avec les enfants et les professionnels des autres services.
- l'exploration des locaux selon leurs envies et la découverte de l'environnement de la crèche.
- la motricité libre : être acteur de ses mouvements.
- la création du lien entre les 4 services d'une même structure.
- la communication entre les professionnels de différents services par le décroisement des services.

Il s'agit d'un moment de liberté pour l'enfant : l'équipe l'accompagne de manière valorisante et positive. C'est une grande richesse pour les enfants de pouvoir aller à la découverte, d'un service à un autre. Sa créativité est alors fortement stimulée en étant à la rencontre des autres, des nouveaux espaces et des nouveaux jouets. Il est donc important que l'enfant soit libre de créer et de déambuler avec les jeux.

Les services proposent des activités pour enrichir les temps d'itinérance ludique. Lors de ces temps, les règles des activités restent les mêmes que lorsque les portes sont fermées. A contrario des « objets-jeux » qui sont libres de circuler, le seau de semoule n'a pas le droit de se promener. Les outils d'activités dirigées doivent rester dans leur espace. A 11h, les maracas signalent la fin de l'itinérance ludique. Les professionnels rangent avec les enfants, les jeux qui sont sur notre chemin, pour le plus gros. Le rangement fait avec les enfants, les aide à mieux accepter la fin de ce moment.

Après le repas des enfants, un professionnel de chaque service refait le tour de la crèche afin de récupérer les jeux référents à son service. Les professionnels aident les enfants à se rediriger vers leur service.

Après plusieurs mois d'expérimentation de ce projet, nous constatons qu'il apporte un réel bienfait sur la vie des enfants à la crèche.

Tous les enfants ont la possibilité d'aller à la rencontre de tous les acteurs de la crèche (enfants et professionnels) et de tous les lieux de la crèche. Chaque lieu, chaque personne devient potentiellement familière pour chaque enfant.

C'est un avantage considérable lorsqu'ont lieu les changements de services, les remplacements en interne, les regroupements... Les enfants sont alors beaucoup moins impactés par les changements, s'adaptent et sont sereins.

Notre objectif de maintenir la sécurité affective des enfants est alors atteint.

La suite à donner à ce projet sera alors d'augmenter les temps d'itinérance ludique autant que possible. Ce qui exige une bonne communication entre les services afin d'organiser ensemble quand le moment se fait sentir. (Quand il pleut l'hiver, même si ce n'est pas vendredi !)

### **C- Le jardin**

Le jardin occupe une place essentielle à la crèche. Le lien avec l'extérieur nous paraît important dans

---

*6- Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement*

*(ref charte nationale)*

---

une journée pour l'enfant.

Le fait d'être dehors permet de s'extraire de l'environnement souvent bruyant de la collectivité. Respirer l'air fait retomber les tensions, les émotions vives. Etre dehors permet de se décharger physiquement. Enfin, être dans le jardin c'est tout le plaisir du lien avec la nature : observer les insectes, les oiseaux, cueillir les petites fleurs, des brins d'herbes, creuser dans le sable et aussi patauger dans les flaques d'eau...

Le jardin de la crèche longe une rue passante : quel plaisir aussi pour les enfants d'apercevoir bus, camion et véhicule en tout genre. Les enfants y font aussi de nouvelles rencontres : les enfants et les professionnels des autres services qu'ils ont peu l'habitude de voir.

Lorsque les professionnels proposent un temps de jeux dans le jardin, ils conservent la même posture d'accompagnement au jeu que lors d'une activité. Ils accompagnent les explorations motrices, les relations entre les enfants et les observations spontanées des enfants.

Les enfants disposent, dans le jardin, de structures de jeux fixes, d'un bac à sable, de vélos, de trottinettes, de tracteurs.

Pour le vélo, le port du casque est obligatoire pour des mesures de sécurité mais aussi dans une démarche d'éducation préventive.

Un espace potager existe dans le jardin et est entretenu par les enfants et l'équipe.

Les sorties à l'extérieur peuvent se faire en toute saison. L'enfant peut avoir un contact permanent avec la nature environnante, les éléments qui la composent et les intégrer dans son quotidien.

### **D- Les sorties**

A la crèche, il nous semble important de proposer régulièrement des sorties sur l'extérieur aux enfants. Ces sorties ont plusieurs bénéfices :

- Sortir un peu de la collectivité et avoir une relation plus exclusive avec l'adulte.
- Découvrir la nature, les animaux, ...
- S'ouvrir sur la société, l'environnement extérieur, ...
- Vivre de nouvelles expériences hors du cadre familial et avec des professionnels qui vont s'adapter à son rythme pour qu'ils prennent confiance en eux. (ex : piscine).
- Contribuer à l'éveil des 5 sens et stimuler leur curiosité du monde extérieur.
- Permettre d'appréhender le monde avec plus de facilité.

Au maximum, nous essayons d'anticiper les sorties. Certaines sorties nécessitent un budget, la réservation du minibus et de solliciter des parents accompagnateurs.

Il est important d'en parler en amont en équipe, de réfléchir à la pertinence de la sortie pour le groupe d'enfants actuel, d'intégrer la sortie à une démarche de projet plus global. Lorsque nous sortons de la crèche, nous devons remplir une feuille de sortie, prendre des couches, de l'eau, un portable, vérifier si les enfants sont autorisés à sortir.

Des bilans sont faits à la suite de chaque sortie pour évaluer si chaque enfant a apprécié ou non et si la sortie proposée était adaptée aux besoins et compétences des enfants.

D'autres sorties peuvent se faire de manière plus spontanée. Un jour de beau temps, peu d'enfants, des professionnels disponibles et en nombre : il est possible de remplir la fiche sortie, d'habiller les enfants et d'aller se promener à pied ou en poussette. Une petite balade dans la vallée de l'Yon pour voir les canards, une sortie au marché, au haras.

Voici les différentes sorties que nous avons l'habitude de proposer (chaque type de sortie doit faire l'objet d'une fiche projet) :

- Piscine : moment d'individualité avec l'adulte (1 adulte pour un enfant).
- Piques niques en été.
- Médiathèque : histoires racontées par les agents de la médiathèque, manipulation des livres par les enfants, sollicitations aux adultes pour lire, empruntez des livres pour la crèche, ...
- Spectacles pour Noël ou « Les concerts très tôt ».
- Sorties en mini bus à la chèvrerie, exploitations agricoles, ferme terre noires, EPHAD...
- Salle du rancard pour les galopins : lieu propice à des activités motrices.

Pleins d'autres sorties sont encore possibles. Ces propositions permettent aux enfants d'acquérir de la confiance en eux face au monde extérieur.

#### E- Snoezelen

En partenariat avec les autres établissements de la Roche-Sur-Yon Agglomération, nous avons monté un projet de salle snoezelen. Nous disposons donc à la crèche d'une salle snoezelen que nous pouvons utiliser avec un maximum de 3-4 enfants.

### 2.5 Notre engagement pour la culture et le développement durable

Notre positionnement professionnel est guidé par cette volonté de proposer à l'enfant une

---

*5- Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.*

*(ref charte nationale)*

---

ouverture culturelle, de lui permettre d'explorer des univers au-delà de son environnement familial. Cet objectif guide nos choix du quotidien lorsque nous faisons la proposition de livres, de musiques, de sorties...

Nous ouvrons le champ des possibles pour l'enfant, une ouverture sur le monde et les cultures. Nous avons aussi développé des partenariats avec le conservatoire, l'artothèque, la médiathèque, avec des artistes, des musiciens... Nous assistons plusieurs fois par an aux spectacles organisés par le service culturel, (Concert très tôt).

L'équipe de la crèche est aussi impliquée dans l'organisation d'Enfan'f'Art, évènement à destination des familles du territoire qui met en avant les actions culturelles à destination du jeune enfant et de sa famille.

L'ouverture culturelle c'est aussi le partage de notre héritage familial, régional, ethnique... Nous développons différents projets afin de faire vivre ce partage à la crèche : partage de recettes de cuisine, le potager en famille, les photos de ma maison, les livres de ma maison...

---

*Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.*

---

Notre engagement à la crèche quant au développement durable repose bien sûr sur notre souci de l'avenir des enfants que nous accueillons aujourd'hui.

Nos actions se déclinent à plusieurs niveaux :

- Vigilances sur notre consommation énergétique : éteindre les lumières, ordinateurs, imprimantes, fermer les fenêtres le soir, existence d'un récupérateur d'eau pour le potager, circuit fermé pour les jeux d'eau, machine à laver enclenchée une fois remplie....
- Tri des déchets
- Mobilité douce, promenade à pied, en bus ou poussettes.
- Réflexion sur l'utilisation des bouteilles d'eau.
- Réflexion sur la mise en place d'un composteur.
- Salle du personnel à disposition permettant de manger des repas maison.
- recentrer nos pratiques éducatives en lien avec la nature, entretenir l'émerveillement avec notre environnement.
- Journée de formation pique-nique zéro déchets.

## **RELATION AVEC LES FAMILLES**

### **3.1 Accompagnement à la parentalité**

Lorsque l'enfant est accueilli en collectivité de manière régulière ou occasionnelle (que ce soit un choix ou non), le parent reste le seul véritable éducateur de son enfant, il semble donc essentiel de respecter les valeurs familiales et d'en être à l'écoute. Pour que l'enfant se sente en sécurité et accueilli, il faut, avant tout, créer une relation de confiance avec le parent. Un travail de « coéducation » est nécessaire dans lequel le parent doit trouver sa place. Ainsi, il est de notre rôle de professionnels de reconnaître et faciliter au quotidien la fonction parentale.

Chaque parent a sa propre histoire de vie et ses propres questionnements liés au développement de son enfant. Il est important de prendre en compte chaque famille dans sa singularité et d'individualiser notre accompagnement. Tout comme pour les enfants, nous devons être à l'écoute et observer les besoins de chaque parent. Par exemple, certains vont s'exprimer face à une difficulté, avoir besoin d'échanger autour d'une situation, ou, au contraire, ne rien laisser paraître par peur de jugements. Certains parents auront besoin d'être confortés dans leur rôle et que nous les rassurions à chaque nouvelle étape du développement de leur enfant ; d'autres auront besoin de « conseils » et d'autres encore auront simplement besoin de se confier et d'être écoutés.

Pour mieux comprendre et accompagner le parent, nous pouvons utiliser « l'écoute active ou bienveillante » qui consiste à être dans une posture de disponibilité, d'empathie et bien-sûr de non jugement. De cette manière, nous pouvons alors reformuler ce que nous transmet le parent,

reconnaître ses émotions et comprendre clairement l'information transmise. Cette démarche d'écoute permet au parent de ressentir un intérêt particulier et une curiosité à ses propos. Il peut alors parler librement et être acteur de la discussion sans se sentir jugé.

Dans notre discours, nous devons aussi rassurer le parent dans sa fonction en le déculpabilisant d'aller travailler. Même absent physiquement, le parent continue d'exister dans la journée de l'enfant. Nous lui faisons une place au quotidien en verbalisant à l'enfant ce que fait son parent, où il est et quand il revient. Le parent est présent constamment dans la journée de l'enfant, dans les livres, les chansons, ou encore dans les émotions qu'il rencontre. Aussi, nous avons mis en place des photos de famille pour faire le lien entre la maison et la crèche, l'enfant peut ainsi parler de ses parents aux autres, montrer ses photos ou se reconforter avec.

Le soutien à la parentalité se travaille donc au quotidien de manière indirecte dans notre façon d'accueillir l'enfant mais aussi de manière plus directe au travers de nos échanges. C'est pourquoi il semble important d'élargir les temps de partage entre enfants, parents et professionnels. Ainsi, proposer aux parents des temps de jeux avec leur enfant ou simplement partager un café avec d'autres parents permet vraiment un soutien à la parentalité. Il s'agit d'offrir la possibilité aux parents de participer et de s'impliquer dans le quotidien de leur enfant au sein de la crèche.

Ces **Cafés des Parents** permettent à ceux qui en ont l'envie et le besoin, de venir créer du lien avec leurs enfants par le biais des différentes propositions éducatives mais aussi de venir échanger avec d'autres familles. Un professionnel est présent pour encadrer « l'activité » mise en place et pour participer aux débats, donner son point de vue ou parler de son expérience. Ces temps de partage sont très riches car très spontanés, chacun parle de son vécu personnel et les sujets abordés sont très aléatoires en fonction des familles. Enfin, ces « Cafés des Parents » ont été réfléchis et aménagés sur plusieurs créneaux horaires pour s'adapter au mieux aux besoins des parents. Chacun est donc libre de venir ou non, il s'agit de partager un moment agréable et convivial, où le parent peut parler en se sentant écouté. Il permet aux parents d'avoir un regard différent sur l'éveil et le développement de leur enfant mais aussi de faire une pause dans le quotidien et de prendre du recul vis à vis de l'éducation de leur enfant.

Enfin, nous avons mis en place différents moyens afin de communiquer avec les parents par :

- Les échanges quotidiens,
- L'affichage des menus, de tableaux indiquant la présence des professionnels et les activités qui ont été proposées aux enfants,
- Les parents peuvent appeler régulièrement la crèche dans la journée s'ils en éprouvent le besoin,
- La présence des parents sur les temps forts de l'année (fête de Noël, fête de fin d'année...).
- La mobilisation des compétences de certains parents pour permettre aux enfants de faire de nouvelles expériences.

### 3.2 Moments festifs

Les moments festifs sont des marqueurs temporels, cycliques, qui viennent encrenner du rythme, dans la temporalité dans le quotidien très concret de l'enfant.

La manière dont nous allons proposer les moments festifs aux familles doit donc être porteuse de sens dans la construction du rapport aux temps de l'enfant, mais aussi dans sa compréhension de ce qu'il est en train de vivre ou de ce qui fait partie de sa vie.

Lorsque nous préparons des événements festifs, nous faisons participer les enfants à hauteur de leur compétence.

Les évènements que nous avons l'habitude de mettre en place sont :

- La galette en janvier,
- La fête de l'été,
- La semaine du goût.

En fonction des projets qui se déclinent sur l'année, d'autres moments festifs peuvent s'y ajouter.

#### **La galette de Janvier :**

C'est un moment convivial partagé avec les parents qui, avant, était de la fête de Noël. Nous avons choisi de la décaler en janvier car nous avons fait le constat que les familles étaient peu disponibles à cette période de l'année (préparation de leur propre Noël, vacances, pot de fin d'année des entreprises, fête des écoles pour les aînés...). A tout cela vient s'ajouter les microbes de l'hiver. Nous avons donc choisi de partager un moment festif plutôt en janvier. Ainsi, les familles sont plus disponibles, reposées et pleines de bonnes résolutions. Nous leur proposons donc de manger un bout de galette ou de brioche avec nous.

#### **Fête de l'été :**

C'est l'occasion de passer un moment avec les familles avant les grandes vacances d'été de chacun et de dire au revoir aux grands qui iront à l'école.

Pour cette fête, nous mettons en place des animations plus conséquentes que le reste de l'année. Nous essayons de construire un projet qui fasse fil rouge sur le reste de l'année.

#### **La semaine du goût :**

L'objectif ici est un peu différent. Il s'agit de se retrouver à la rentrée, après toutes les adaptations, accueillir les nouvelles familles.

Ce temps de partage autour de l'alimentation est l'occasion d'avoir une démarche éducative autour de l'alimentation du jeune enfant.

Même si les adultes (parents et professionnels) prennent beaucoup de plaisir à se retrouver hors du temps quotidien, notre attention reste portée sur l'enfant, ces moments doivent avoir du sens pour lui.

Ces moments festifs se passent souvent en dehors des services. Pour les enfants dont les parents ne sont pas arrivés, il est moins anxiogène d'attendre son parent dans un environnement où les repères ne sont pas perturbés par des personnes qu'il ne connaît pas.

#### **Noël :**

La semaine qui précède Noël, les enfants du service des Galopins, vont prendre le goûter de Noël dans les autres services. A la suite de ce goûter les professionnels proposent une petite animation aux enfants (spectacle, chansons, raconte tapis...)

## **TRAVAIL D'EQUIPE**

Nous avons remarqué la nécessité du travail en équipe pour proposer un accueil de qualité à l'enfant et sa famille. En effet, les regards croisés de chaque professionnel permettent de mieux connaître et comprendre l'enfant. Aussi, notre complémentarité, puisque chaque professionnel est apte à développer des connaissances et compétences qui lui sont propres du fait de sa formation et le partage de ses connaissances, sont une richesse qui permet d'approfondir la réflexion de chacun. De la même façon, nous devons être vigilants à partager nos observations.

Aussi, l'équipe de la crèche travaille autour d'un projet éducatif commun, réfléchi en équipe au sens large et dont les valeurs doivent être portées par l'ensemble des professionnels. Ce projet guide la façon de travailler de chaque professionnel. Cela permet de travailler de manière cohérente et adaptée pour favoriser le bien-être de l'enfant. De plus, nous souhaitons mettre en avant le travail

de solidarité entre chaque membre de la crèche. En effet, les différents professionnels de la crèche se doivent de travailler dans le respect, l'écoute, le soutien et l'entraide pour le bien-être de tous. C'est pourquoi, en cas de besoin, nous pouvons compter les uns sur les autres. De cette façon, nous visons à tous pouvoir travailler en harmonie.

---

*9- Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants*

*(ref charte nationale)*

---

#### **4.1 les réunions**

Pour faire évoluer les pratiques professionnelles de chacun, des réunions sont organisées régulièrement. Une réunion par service a lieu tous les deux mois afin de poursuivre la réflexion d'équipe, réfléchir à notre organisation et nos pratiques et mettre en place des projets. Ces temps de réunions ont lieu en dehors de la présence des enfants. Il y a une organisation prévue au moment de la sieste pour que les professionnels qui vont en réunion soient remplacés auprès des enfants par un professionnel de chaque équipe. Si un service en ressent le besoin, il est possible d'ajouter des réunions d'équipe supplémentaires. Des réunions d'éducateurs de jeunes enfants sont également mises en place chaque mois afin d'organiser le fonctionnement de la crèche avec les quatre services, de mettre en place des projets communs, de réfléchir au projet éducatif de l'établissement. Parfois, d'autres réunions peuvent être programmées pour organiser un événement particulier (fête de la crèche, projet livre, ...) ou bien réfléchir à notre organisation avec le service de cuisine ou de l'entretien.

#### **4.2 Les temps d'analyses des pratiques et d'observation**

Des temps d'analyse de la pratique professionnelle sont mis en place une fois tous les deux mois pendant deux heures et sont animés par une psychologue. Ils permettent de prendre du recul par rapport à des situations vécues, de se décharger de certaines tensions, de se poser et discuter sans jugement avec l'équipe au complet. Chaque professionnel a un devoir de discrétion professionnelle pendant ces temps d'analyses de la pratique. Ce qui est dit ne doit pas sortir du cadre de l'analyse des pratiques. C'est également un temps pour s'interroger sur nos actes, se remettre en question, évaluer l'intérêt pour l'enfant afin de faire évoluer nos pratiques professionnelles.

Des temps d'observation sont également réalisés une fois par mois par un professionnel extérieur au service. Ceux-ci permettent d'adapter notre attitude professionnelle face à des situations du quotidien et aux difficultés que l'on peut rencontrer. Cela permet d'apprendre à mieux connaître l'enfant et adapter notre pratique à ses besoins, ses attentes et ses capacités. L'observation doit être préparée en amont en équipe puis, ensuite, lors d'un temps de réunion, il est intéressant que chacun puisse émettre ses hypothèses d'analyse sur le sujet. De cette manière, elle peut amener les professionnels à réfléchir à leur pratique professionnelle et ainsi apporter plus de cohérence dans le travail d'équipe.

#### **4.3 Les temps de détachements**

Un temps de détachement est organisé une fois par mois dans chaque service. Pendant deux heures, un professionnel peut se détacher du service pour réaliser des tâches spécifiques en dehors de la présence des enfants. Il est remplacé si nécessaire. Ainsi, le professionnel a la possibilité d'élaborer

un projet, de préparer une réunion, se documenter pour réfléchir sur des problématiques rencontrées, accomplir tâches administratives (préparation de planning, cahier de présence...).

#### 4.4 Projet de service et fiches projets

Le projet éducatif est un document d'équipe. Il donne la ligne directrice de nos actions éducatives, nos objectifs de travail. Toutefois, en fonction du type d'accueil, de l'âge des enfants, du nombre d'enfants, de l'aménagement de l'espace... Les moyens à mettre en œuvre seront différents. Du projet éducatif, nous déclinons donc des projets de service.

Les projets de service sont réfléchis en équipe lors des réunions de service (écrits et coordonnés par l'EJE pendant les temps de détachement).

Ils ont pour objectif de décrire très concrètement la manière dont les équipes vont s'organiser pour pouvoir atteindre les objectifs du projet éducatif. Qui fait quoi ? A quel moment ? Dans quel espace ? Bien entendu, ces moyens décrits sont pensés de manière générale mais le projet doit aussi laisser une place aux imprévus (un professionnel de moins par exemple), pour ne pas mettre les équipes en difficulté lors de changements soudains. Ces projets ne doivent pas être figés, ils doivent évoluer dans le temps, avec l'évolution de l'équipe, des formations...

Aussi, des fiches projets sont rédigées pour des projets d'animation. Ces fiches détaillent les objectifs des animations ou sorties afin d'y mettre du sens dans le quotidien des enfants.

Elles sont également présentées au groupe animation de l'agglomération lorsqu'elle nécessite un budget. Nous essayons toujours de présenter des projets d'animation qui sont évolutifs au cours de l'année.

#### 4.5 La formation

Les professionnels de la crèche bénéficient d'une grande offre de formation. Les agents peuvent

---

*10- J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.*

*( réf charte nationale)*

---

s'inscrire aux formations du CNFPT ou faire la demande pour tout autre organisme de formation. La collectivité élabore un plan de formation petite enfance qui se déroule à La Roche-sur-Yon.

Nous organisons une journée pédagogique des professionnels de la petite enfance pour toutes les structures et une journée pédagogique pour l'équipe de la crèche.

Une soirée de conférence est organisée dans l'année.

La direction petite enfance organise également une semaine de découverte et d'échange entre les structures ce qui permet un partage et une distanciation vis-à-vis de nos pratiques.

#### 4.6 Accueil des stagiaires

L'accueil des stagiaires est un acte professionnel important : il s'agit de former nos futurs collègues et de transmettre nos valeurs professionnelles.

Toutefois, il ne s'agit pas d'accueillir des stagiaires en permanence.

Pour les enfants, il peut-être déstabilisant d'accueillir trop souvent différentes personnes. Aussi, pour préserver la qualité de prise en charge des enfants, nous veillons aussi à ce que le projet de stage ait du sens.

Nous n'accueillons pas plus d'une stagiaire par service et l'équipe fait une pause entre chaque accueil de stage.

A son arrivée, le stagiaire reçoit le livret d'accueil des stagiaires et une référente est nommée pour la durée du stage. Dans le livret d'accueil, il est stipulé l'importance du temps d'observation au début du stage. Le niveau d'intervention auprès du jeune enfant sera évalué avec le référent au cours du stage.

#### 4.7 Partenariats

Dans un souci d'accompagnement global des familles, nous travaillons en lien avec tous les services extérieurs qui peuvent être en relation avec les familles : PMI, CAF, ASMI, Vista, CAMS, Winicott, ADMR ou autres associations d'actions médico-sociales.

#### CONCLUSION

L'ensemble de ce travail est le fruit de toute une réflexion d'équipe sur plusieurs années de pratiques, de nombreuses heures de formations, de lecture sur la thématique des neurosciences, de temps de questionnements en réunion d'équipe.

Ce travail est ce qui réunit l'ensemble des professionnels vers l'objectif commun qui est de faire en sorte que les familles se sentent en confiance à nous confier leur enfant.

Même si parfois notre projet donne des lignes de conduite précises n'oublions pas que notre travail se construit dans la relation à l'autre, une relation authentique, faite d'émotions, de complicité, de moments partagés, une relation ouverte à l'inattendu. C'est pourquoi, nous nous devons de toujours rester mobilisée dans notre réflexion au quotidien afin d'offrir une réponse aux familles qui sera au plus près de leurs attentes.

---

## 3. *Projet social et développement durable- Octobre 2022-*

---

### **Le projet social : les finalités et la démarche**

---

Le projet social s'inscrit dans le projet d'établissement. En plus du projet social, celui-ci précise le projet éducatif, les différentes modalités d'accueil, les compétences professionnelles mobilisées, l'accueil spécifique des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique, la place et la participation des familles à la vie du service, ainsi que les relations avec les organismes extérieurs (Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants).

Le projet social établit un état des lieux de l'évolution et des caractéristiques de la population, notamment les familles avec de jeunes enfants. Il mesure l'offre de service sur le territoire, qu'elle soit culturelle, sportive et surtout en matière de mode de garde : leur diversité, leur maillage territorial et leur accessibilité en terme économique, géographique et horaire.

Le projet social a été élaboré à partir d'études statistiques de la population (INSEE) et de données CAF. Les acteurs sociaux et éducatifs, les responsables d'EAJE, de Rpe<sup>3</sup> et du Guichet Unique Petite Enfance du territoire y ont collaboré à travers des groupes de travail portant sur les besoins et difficultés repérés des familles, ainsi que sur des propositions à mettre en œuvre. 230 parents ont également répondu à un questionnaire en ligne évaluant leurs besoins et attentes en terme de mode de garde et d'accompagnement à la parentalité.

L'analyse de l'ensemble de ces données a permis de mesurer le niveau d'adéquation entre les besoins des familles et des acteurs et les offres de services de garde d'enfants et de parentalité sur l'agglomération de La Roche-sur-Yon.

De cette étude et analyse a émergé des perspectives d'évolution et des propositions concrètes visant à asseoir une politique petite enfance de qualité et à mieux répondre aux besoins diversifiés des familles. Ces objectifs et ces propositions sont présentés tout au long du document.

Cet état des lieux nous a permis de créer une dynamique de réseaux d'acteurs locaux permettant de repérer les besoins, d'être à l'écoute des attentes des familles et ainsi de construire des réponses collectives à l'échelle de l'agglomération.

---

<sup>3</sup> Relais Petite Enfance (RAM)

## Quelques dates clés de la Direction Petite Enfance

---

**1981** – Création du service petite enfance pour informer les familles sur les possibilités d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la ville. 25 places d'accueil en halte-garderie et 80 places en crèche étaient alors proposées.

**1985** - Avec la précarisation galopante du marché du travail, la ville réserve 12 places à la crèche du CHS afin de faciliter l'accueil des enfants dont les parents travaillent en horaire atypique.

**1991** - Création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) pour accompagner les parents

**1996** - 5 places d'accueil d'urgence sont réservées aux enfants dont les parents trouvent un travail ou suivent une formation de manière précipitée.

**2000** – *Création des multi-accueils et de la PSU : Prestation des Service Unique. Versée par la Cnaf, elle sert à financer le fonctionnement des EAJE et à optimiser les places d'accueil.*

**2003** – Ouverture du RAM. Le service Petite Enfance s'installe rue Paul Doumer et devient plus visible des familles.

**2006** – *Ouverture possible de l'accueil de la petite enfance au secteur privé*

**2007** – Création d'un RAM inter-communal (actuel RAM Sud).

**2009** – Transformation de 10 places d'accueil en places d'accueil d'urgence qui permet notamment de répondre aux actions retenues via le Contrat Urbain de Cohésion Sociale : de nombreux parents immigrés ou d'origine étrangère bénéficient de cet accueil afin de pouvoir suivre les cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue française, en vue de favoriser leur insertion et de lutter contre les discriminations.

**2010** – La Communauté d'Agglomération prend la compétence petite enfance ce qui a permis à La Direction de voir son champ d'intervention s'élargir, de nouveaux enjeux émerger et ses projets se multiplier : développer l'offre de garde sur le territoire, rénover certains EAJE devenus vétustes...

Création d'un 4<sup>ème</sup> RAM et rattachement des EAJE de Venansault, Mouilleron le Captif, Dompierre-sur-Yon et La Ferrière, à la Direction Petite Enfance de la Roche-sur-Yon Agglomération.

**2010** – *Autorisation de création de micro-crèches (entreprise privée de crèche) et de MAM (Maison d'Assistants Maternels).*

**2013** – Ouverture de 2 multi-accueils : aux Clouzeaux (36 places) et à La Chaize-Le-Vicomte (26 places).

Création du Guichet Unique de la Petite Enfance qui centralise les demandes de place en multi-accueils et accompagne les parents dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil.

**2021** – Lauréat des « 1000 premiers jours » pour le projet « Eveil à l'art : créativité et parentalité ».

**2021** – *Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants. On parle désormais de « Rpe » pour les RAM et de « crèches » pour les multi-accueils.*

**2022** – Création de 10 nouvelles places d'accueil

Ce bref historique souligne l'évolution de l'offre d'accueil en fonction des contraintes liées au marché du travail et aux évolutions sociales. Il fait apparaître en parallèle l'évolution des politiques familiales : conciliation vie familiale-vie professionnelle, accompagnement des parents et, depuis quelques années, développement et diversification des modes d'accueil. La politique familiale est bien une composante des politiques sociales, mais aussi des politiques d'emploi.

## Un territoire attractif

---

### Situation géographique, économique et environnementale

#### → Un chef-lieu bien positionné et bien desservi

L'agglomération se situe au cœur du département de la Vendée et bénéficie d'un large réseau routier et autoroutier ainsi que d'une ligne TGV Paris / Nantes / La Roche-sur-Yon / Les Sables d'Olonne. La majorité des communes de l'agglomération est desservie par une ligne de bus.

Cette desserte de qualité et cet excellent positionnement lui permettent de jouer pleinement son rôle de capitale de la Vendée et d'être extrêmement attractive en matière économique, commerciale, de déplacements, de formations universitaires, de services de niveau métropolitain, etc.

#### → Le premier pôle économique de Vendée

La Roche-sur-Yon est numéro 1 des villes moyennes qui embauchent<sup>4</sup>.

L'évolution de l'emploi total entre 2012 et 2017 est de 1.7%, contre 0.3% à l'échelle nationale.

Le taux de chômage est de 6.3%. Le taux d'emploi des femmes est maintenu à 86% des femmes âgées de 25 à 54 ans (entre 2012 et 2017). Il est de 91% pour les hommes. Il est respectivement de 75.5% et de 82.9% dans le reste de la France.

De fait, le territoire de l'agglomération est le 1er pôle économique de Vendée. Il totalise près de 54 000 emplois. La structure de l'emploi est très diversifiée, même si le secteur tertiaire est dominant. C'est un atout indéniable pour l'agglomération. Ce tissu industriel structure de nombreux emplois induits, de sous-traitance et de services notamment.

#### → Un environnement de qualité

L'agglomération est un territoire assez bien préservé. Elle dispose de vastes espaces verts, continus ou non, avec la Vallée de l'Yon aux nombreux cours d'eau qui structurent son paysage et lui donnent une vraie qualité environnementale. Sa biodiversité est préservée.

Le bestiaire mécanique de la place Napoléon apporte un îlot de fraîcheur ludique et accessible en centre-ville. De nombreuses aires de jeux pour enfants sont réparties sur l'ensemble du territoire.

### Offre culturelle et sportive riche et accessible

En terme d'offre culturelle, l'agglomération dispose d'un bon nombre d'atouts. Scène Nationale, complexe sportif et culturel départemental qui accueille des compétitions nationales et des concerts, médiathèques, Ecole Nationale de Musique, écoles de musique communales, école d'art, musées (La

---

<sup>4</sup> Le Parisien du 29 avril 2021.

Roche-sur-Yon, La Chaize-le-Vicomte), festivals, notamment les Concerts Très Tôt pour les enfants de 0 à 6 ans et Enfan'f'Art (semaine d'éveil culturel de la petite enfance), ainsi que des sites touristiques : le Haras de la Vendée, la Maison des libellules... Et surtout un tissu associatif éclectique et un réseau d'artistes locaux actifs.

En matière sportive, l'agglomération est bien dotée : stades de football et de rugby, salles de sports, stade d'athlétisme, équestre, de tennis, patinoire, piscines et complexe aquatique avec bassin olympique, golf,... offrant ainsi une très grande diversité de pratiques sportives libres ou encadrées.

Cette armature sportive et culturelle est un élément d'attractivité évident pour attirer main d'œuvre et cadres de haut niveau sur notre territoire, en synergie avec notre dynamisme économique et la qualité de notre cadre de vie.

## Evolution et caractéristiques de la population

### ➔ Une dynamique démographique soutenue sur la ville comme sur la couronne

La Roche-sur-Yon Agglomération regroupe 13 communes et compte 97 770 habitants en 2019.

Ce territoire connaît un rythme de croissance annuelle identique de plus de **0,8%/an sur 2013-2019**. Ce sont **Aubigny-Les Clouzeaux** et **La Chaize-le-Vicomte** qui connaissent la croissance la plus significative (respectivement 2,1% et 1,5%) de par le nombre d'entrées sur leur territoire ; suivent La Ferrière, Rives-de-l'Yon et La Roche-sur-Yon.

Ainsi, la croissance de la population est majoritairement portée par le solde migratoire (*jeu des emménagements et des déménagements de la commune*) qui véhicule les 2/3 de l'accroissement de la population alors que le solde naturel (*jeu des naissances et des décès*) n'en porte qu'1/3.

Mais alors que le taux d'accroissement total est identique, un fort contraste apparaît quant à la répartition selon les deux composantes de cette croissance, entre ville-centre et couronne yonnaise : sur l'ensemble des 12 communes périphériques de La Roche-sur-Yon, on enregistre une répartition équilibrée, presque à parts égales entre solde migratoire (portant 45% de la croissance 2013-2018) et solde naturel (portant 55% de la croissance 2013-2018) alors que sur La Roche-sur-Yon, le solde naturel ne représente plus aujourd'hui que 13% de la croissance yonnaise, le solde migratoire en étant devenu le moteur principal.

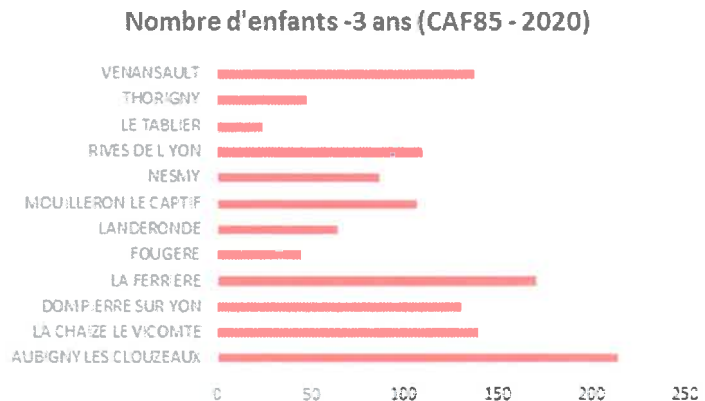
**L'accueil des nouveaux ménages est donc devenu un enjeu pour tous.**

Pour autant, la population augmente mais sa structure par âge se modifie en lien avec le phénomène de vieillissement des populations. La croissance de la population est très majoritairement portée par l'accroissement du nombre des 60 ans et + et tout particulièrement des 60-74 ans, alors qu'en dessous de 60 ans, la population diminue à tous les âges.

### → Une diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans

Ainsi, parallèlement à la diminution du volume des naissances (-9%)<sup>5</sup>, on observe une diminution de la population des enfants de moins de 3 ans entre 2013 et 2020 : -12 % sur l'agglomération (-7% à La Roche-sur-Yon et -17% sur la couronne yonnaise). Ceci représente 2785 enfants de moins de 3 ans. 52% d'entre eux vivent à La Roche-sur-Yon.

Aubigny-Les Clouzeaux (-7%), Mouilleron le Captif (-15%) et Rives-de-l'Yon (-21%) voient le nombre d'enfants de moins de 3 ans diminuer de façon plus importante que les autres communes, où la tendance sur 3 ans est à la baisse très légère. Seule la commune de Venansault (+10%) voit son nombre d'enfants de – de 3 ans augmenter régulièrement<sup>6</sup>.



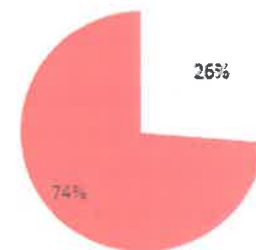
Sur l'ensemble de l'agglomération 6 ménages sur 10 sont une famille. Parmi ces familles plus de la moitié ont des enfants. La couronne a une population plus familiale que la ville-centre, 74 % des ménages sont des familles pour 50 % sur la ville (2018).

### → La monoparentalité

Sur le territoire, sur 14 446 familles avec enfants, 2579 familles ont un enfant de moins de 3 ans.

Quel que soit l'âge des enfants, 26% des familles avec enfants sont monoparentales sur le territoire agglomératif. Cela représente 36% sur La Roche-sur-Yon<sup>7</sup>. L'adulte monoparental est une femme dans 85% des situations.

### Composition des familles avec enfants sur le territoire de l'agglomération



Familles monoparentales ■ Couple avec enfant

A noter, sur les quartiers Liberté et Forges, cette proportion est plus importante. Pour Pyramides-Jean Yole-La Garenne on compte davantage de foyers monoparentaux que de couples avec enfants<sup>8</sup>.

### → Un taux de pauvreté<sup>9</sup> plus important chez les plus jeunes

En 2018, 10.6% des ménages sont en situation de pauvreté sur l'agglomération (9.2% en Vendée). Les moins de 30 ans sont les plus touchés (17.3% d'entre eux). Ce chiffre décroît avec l'âge.

Parmi l'ensemble des familles avec enfant de moins de 3 ans, chaque année depuis 2016, 21% sont en situation de pauvreté.

<sup>5</sup> Source INSEE

<sup>6</sup> Source CAF85 et MSA

<sup>7</sup> Source INSEE

<sup>8</sup> Source Analyse des Besoins Sociaux – CCAS La Roche-sur-Yon - 2021

<sup>9</sup> Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian de France métropolitaine, 1056€/mois pour une personne vivant seule en 2017.

A La Roche-sur-Yon, on observe de fortes disparités d'un quartier à l'autre : Les Halles (20%), la Garenne (25%), Pyramides-jean Yole (38%) et Moulin rouge-Oudairies et La Généraudière-l'Angelmière (7%-8%).

### → Un taux d'activité des femmes élevé

La part des femmes actives ayant un enfant de moins de 3 ans est de 79.5% au 31/12/2019, soit +5 points en 3 ans. En conséquence, les couples avec deux emplois ou les familles monoparentales dont le chef de famille occupe un emploi représentent 62.4% de l'ensemble des familles aggro-yonnaises avec enfant(s) de moins de 3 ans (supérieur au taux national)<sup>10</sup>.

L'activité professionnelle impacte donc l'organisation familiale et entraîne un besoin plus important en matière de mode d'accueil régulier des enfants de moins de 3 ans.

## Diversité et complémentarité de l'offre d'accueil

---

### Une offre d'accueil collectif diversifiée (cf. annexe 1)

#### → Le Guichet Unique : optimiser l'offre d'accueil collectif

Créée en 2013, le Guichet Unique est animé par une éducatrice de jeunes enfants et 2 agents administratifs.

Son rôle est de suivre l'activité des structures afin d'optimiser l'offre d'accueil et la contribution financière de la CAF. Il a en charge l'observatoire de la petite enfance et est garant du règlement de fonctionnement des EAJE.

Sa principale mission est d'accompagner les familles dans leurs recherches d'un mode d'accueil. Pour cela, il centralise les demandes de places en accueil collectif (accueil régulier, occasionnel, d'urgence), organise les commissions d'admissions et accompagne les parents dans leur choix et leurs démarches administratives.

4149 contacts auprès du Guichet Unique en 2020.

Pour l'accueil long, en 2021, 518 dossiers ont été traités en commission. Ce chiffre est en augmentation de 21% depuis 2018 : non seulement le nombre de familles demandeuses augmente de 25%, mais en plus et surtout, après un refus, elles maintiennent leur demande et donc déposent un nouveau dossier sur plusieurs commissions, ce qui contribue à amplifier ce chiffre.

Parallèlement, et de fait, le nombre de refus est passé de 54.59% à 61,39% en 5 ans.

Se pose alors les questions du nombre de places disponibles sur le territoire, des conditions d'accès à la commission d'admission, ainsi que des critères priorisant l'obtention d'une place.

---

<sup>10</sup> Source CAF85 et MSA

## → Une offre qui se multiplie

En 2020, avec 588 places d'accueil collectif, le territoire aggro-yonnais a un taux de couverture en accueil collectif au niveau de la moyenne nationale ou presque, avec aujourd'hui environ 21,1 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans. Il était de 13% en 2012.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Direction Petite Enfance offre 380 places (PSU) et accueille près de 1 026 enfants, de façon régulière et occasionnelle.

Pour permettre aux familles dont les parents travaillent en horaires atypiques de trouver un mode de garde pour leur enfant, l'agglomération conventionne avec la crèche hospitalière du CHS, 12 places qui sont attribuées après passage en commission d'admission.

20 places d'accueil d'urgence sont réparties sur l'ensemble des crèches gérées par l'agglomération.

En plus de cette offre, 138 places (PSU) sont disponibles au sein des centres hospitaliers (CHS + CHD) et de la crèche Léa et Léo.

Depuis 2016, les micro-crèches privées (PAJE) se développent d'années en années. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, cela représente 95 places (10 places jusqu'à fin 2017). Elles se sont démultipliées en 2020. Le nouveau décret<sup>11</sup> offre, pour l'année 2022, une perspective de 12 places supplémentaires réparties sur les micro-crèches existantes.

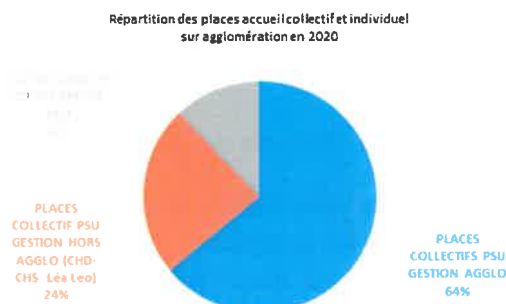
Ainsi en 2020, le territoire aggro-yonnais a un taux de couverture au niveau de la moyenne nationale ou presque avec 21.1 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans (21.5% au national).

Par ailleurs, le taux de couverture (accueil individuel et collectif) est de 81.40%. Ce taux élevé est dû à une part importante de l'accueil individuel qui représente 77% de l'offre d'accueil globale.

A noter, pour la première fois, le taux de couverture est 4 points inférieur à celui de la moyenne départementale.

Pour autant, il est bien supérieur au taux national, 59.8%. Ceci s'explique par une part importante de l'accueil individuel sur le territoire et par un taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans plus important que la moyenne nationale (25,8% au niveau local).

\*Développement de l'offre d'accueil collectif et MAM → cf. annexe 2



<sup>11</sup> Décret du 30 août 2021

**Objectif n°1 – Augmenter et diversifier l'offre d'accueil collectif**

<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>
Augmenter le taux d'acceptation en commission d'admission et en accueil occasionnel	Créer 80 places (1 crèche 80 places ou 2 crèches 40 places - crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) - accueil occasionnel
Distinguer les besoins urgents à court terme et à long terme Définir les conditions d'accès à ces accueils	Un règlement de fonctionnement à actualiser au regard de l'évolution des besoins des familles et de l'application du décret d'août 2021
Revoir les critères d'attribution en accueil régulier Revoir les critères d'entrée en accueil d'urgence	Retravailler la sectorisation
Permettre aux familles de se repérer dans la diversité des modes d'accueil	Proposer aux parents des réunions d'information et témoignages sur les différents modes d'accueil et l'entrée en maternelle
Avoir un suivi des données chiffrées en matière de petite enfance	Développer l'observatoire de la petite enfance

## Une offre d'accueil individuel omniprésente sur le territoire

### → Un nombre d'assistants maternels en diminution

Au 1er janvier 2021, le nombre d'assistants maternels indépendants continue de diminuer : -25% depuis 2016. 516 assistants maternels offrent un total de 1797 places : -19.5% depuis 2016. Le recours à l'accueil individuel reste tout de même le 1<sup>er</sup> mode de garde formel sur notre territoire.

Le nombre de places disponibles est en baisse constante depuis 2016. Seules 92 places étaient disponibles au 31 décembre 2020 (elles étaient 450 au 31/12/2015). En parallèle, le nombre de familles contactant les Rpe augmente de 7% entre 2019 et 2020.

La diminution du nombre d'assistants maternels est due à plusieurs facteurs :

- un nombre de demandes de 1<sup>er</sup> agrément en baisse de 34% entre 2017 et 2019<sup>12</sup> ;
- un vieillissement de la population des assistants maternels (Source Rpe).

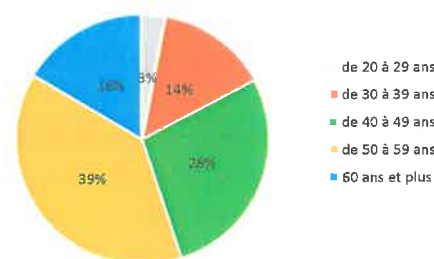
Ainsi, 55% des assistants maternels du territoire a plus de 50 ans. Ce constat est national. Aussi, en 2021, la FPEM<sup>13</sup> a-t-elle annoncé que 44% des assistants maternels partiront à la retraite d'ici 2030.

Le manque de disponibilité de places en accueil individuel est non seulement causé par la baisse du nombre d'assistants maternels, mais aussi par l'augmentation du nombre de refus en commissions d'admission pour les accueils collectifs. Les parents se reportant bon gré mal gré vers ce mode de garde.

De plus, du fait du déséquilibre entre la demande et l'offre de garde, les assistants maternels peuvent privilégier les horaires fixes et les contrats importants. Ceci induit également une tendance à la hausse du tarif horaire.

Cette situation devient encore plus compliquée pour les familles présentant des besoins spécifiques (horaires atypiques, variables, petits contrats).

Répartition par âge des assistants maternels



### → Le développement des MAM (Maisons d'Assistants Maternels)

Outre l'accueil à leur domicile, les assistants maternels peuvent désormais se regrouper à plusieurs en MAM. Cette offre d'accueil individuel continue de se développer. Le territoire en compte actuellement 15 qui représentent 166 places, soit 9% du nombre de places d'accueil individuel total. 8% des assistants maternels travaillent en MAM. On compte 2 à 3 ouvertures par an et des départs réguliers d'assistants maternels. Ce mode de garde est une alternative à l'accueil individuel et collectif.

De nouveaux projets MAM sont en cours notamment une à Nesmy et deux à La Ferrière.

### → Les missions du Rpe

Pour favoriser l'accueil des enfants par un assistant maternel, l'Agglomération est dotée de 4 Relais Petite Enfance (Rpe), répartis en itinérance sur l'ensemble du territoire. Ces derniers ont pour rôle d'informer les parents sur ce mode d'accueil et d'apporter un soutien et un accompagnement aux

<sup>12</sup> Source CD85

<sup>13</sup> FEPEM : Fédération des Particuliers Employeurs de France

assistants maternels dans leur pratique quotidienne, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Animés par des professionnels de la petite enfance, les ateliers mis en place au sein de ces services constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistants maternels. En 2019, 397 ateliers d'éveil ont été réalisés par les Rpe avec les assistants maternels, les enfants et quelquefois les parents.

Par ailleurs, les Maisons de Quartier de La Roche-sur-Yon notent une fréquentation importante par les assistants maternels de leurs espaces d'accueils pour les enfants. Ceci vient questionner le besoin d'échanges et de rencontres de ces professionnels.

Fin 2021, un nouveau décret vient étoffer les missions du Rpe en renforçant leur rôle de soutien et de valorisation du métier d'assistant maternel<sup>14</sup>. Le soutien à la formation des assistants maternels est désormais intégré aux missions des Rpe. Le nouveau référentiel propose 3 nouvelles missions renforcées facultatives, parmi lesquelles la « promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication », visant à rendre attractif ce métier, à remédier au déficit d'image de l'accueil individuel et au vieillissement de la population des assistants maternels.

#### Objectif n°2 – Promouvoir et faciliter l'accueil individuel

Objectifs	Actions
Donner aux parents une image positive de l'accueil individuel	Présentation d'une journée type chez un(e) assistant(e) maternel(le)
Augmenter le nombre de places en accueil individuel	Accompagner et soutenir les assistant(e)s maternel(le)s : *inventer un service innovant (à mi-chemin entre le RPE et la crèche familiale qui favorise l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et les parents dans leurs démarches administratives
Faciliter les démarches administratives	
Promouvoir et rendre attractif le métier d'assistant(e) maternel(le)	
Mutualiser les missions du guichet unique et les missions attendues des Rpe en matière de Guichet Unique	Structurer le service guichet unique en lien avec les Rpe

### Une offre d'accueil et d'accompagnement des parents à enrichir et à mettre en lumière

L'importance des 1000 jours fait désormais l'objet d'un consensus de tous les experts de l'OMS<sup>15</sup> et de la petite enfance. Cette période commence avant la conception et se termine à l'entrée en maternelle. C'est un moment privilégié pour acquérir des facteurs de protection, mais c'est aussi une

<sup>14</sup> Décret n°2021-1115 du 25 août 2021

<sup>15</sup> Colloque national des Villes-Santé de l'OMS : Petite enfance, inégalités, villes. Angers, 2018.

période de grande vulnérabilité pour l'enfant, durant laquelle les influences extérieures peuvent avoir un effet durable. Il part d'un principe : protéger les enfants, ça commence par mieux accompagner les parents.

### ➔ **Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Ronde »**

Les LAEP sont des lieux qui, par le dispositif d'accueil qu'ils proposent s'inscrivent pleinement dans cette ambition de prévention primaire, d'accompagnement des parents et de développement des enfants, pour une meilleure santé tout au long de la vie. Les enfants de moins de 4 ans sont accueillis (moins de 6 ans pour les enfants en situation de handicap) avec un adulte proche, le plus souvent la mère ; les futurs parents sont également accueillis, mais ceci est très rare. Les règles sont la gratuité, la non inscription, la confidentialité et l'accueil par 2 professionnels formés à l'écoute. « On y vient quand on veut et on y reste le temps qu'on veut ». On dit aussi « Venez comme vous êtes ». Trois objectifs sont visés : socialisation des enfants et des parents, prévention primaire des troubles de la relation, des négligences et mauvais traitements et accompagnement des parents. Le lieu offre également un moment de répit pour les parents qui en ont besoin.

La Ronde a ouvert ses portes en juin 1991. 6 demi-journées d'accueil sont proposées par semaine. Selon les années, elle compte entre 4000 et 5000 présences globales, ce qui représente 250 à 300 familles pour 325 à 425 enfants.

Les familles sont accueillies quel que soit leur lieu de résidence : elles viennent des différents quartiers de La Roche-sur-Yon, mais aussi des différentes communes de la couronne.

Nous accueillons de nombreuses familles récemment arrivées sur le territoire. Souvent éloignées de leur entourage familial et amical, elles cherchent à rompre l'isolement et à tisser des liens. Ceci confirme le besoin de se sentir entouré lorsque l'on va être ou l'on vient d'être parent. Cet accompagnement péri-natal, là où il existe, est très apprécié et apporte un réel bénéfice aux parents.

De plus, à partir des 4 ans de l'enfant, de nombreuses familles sont en recherche de lieux ressources tels que les LAEP.

### ➔ **Le REAAP Local**

Créer en 2016, il est en veille depuis 2020. Il rassemblait les acteurs de la parentalité en lien avec la petite enfance, jusqu'à 6 ans. Des réunions visant l'interconnaissance des acteurs ont été programmées. Des groupes de travail ont été constitués, rassemblant des acteurs et des parents volontaires pour réfléchir à des espaces parents ou des actions passerelles entre le temps de la petite enfance et celui de l'école maternelle. Ils ont donné lieu à des fiches projets.

### ➔ **Soutien et ressources pour les parents : une offre diversifiée, mais comment mieux la connaître et y accéder ?**

Il existe une quantité importante d'actions visant l'accompagnement des parents. Elles sont proposées par différents porteurs de projets : associations, associations de parents d'élèves, ALSH, AMAQY (avec les espaces parents). Les communes de la couronne organisent également de façon ponctuelle ou régulière des actions ou semaine de la parentalité : Aubigny-Les Clouzeaux, La Chaize-le-Vicomte, La Ferrière, Rives d'Yon, Venansault...

Sur l'ensemble du territoire, des temps enfants-parents sont également proposés : ateliers créatifs, ateliers cuisine, sorties en famille, spectacles, histoires...

Ce qui est dit par l'ensemble des acteurs et un nombre important de familles, c'est que les parents ont très peu connaissance de ces propositions et/ou ne savent pas où trouver ces informations.

De la même manière, les familles se disent souvent ballotées d'un service à l'autre le temps de trouver le bon interlocuteur qui entendrait leur problématique et pourrait répondre à leurs besoins.

Ainsi, avant de trouver le lieu ressource approprié, les parents ont plusieurs obstacles à franchir :

- avoir connaissance des services et des dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité ;
- trouver le bon interlocuteur en fonction des problématiques ;
- avoir un lieu à proximité et accessible ;
- franchir le pas.

➔ **L'accompagnement à la parentalité dans les EAJE**

La relation de confiance qui s'établit au quotidien dans les EAJE, fait du professionnel de la petite enfance l'interlocuteur de proximité pour les parents. Cet accompagnement, parfois cette écoute, demandent du temps et de l'attention souvent difficiles à conjuguer en parallèle de l'accueil du groupe d'enfants. Pour les familles rencontrant des difficultés, ce besoin d'accompagnement est d'autant plus présent, prenant et nécessaire.

Certains EAJE proposent des actions de type « Café Parents ».

**Objectif n°3 – Développer le maillage territorial et la visibilité des services parentalité**

Objectifs	Actions
Maillage du territoire : développer une offre de proximité	Parentibus (Lieu d'accueil enfants-parents 0-4 ans, en itinérance)
Avoir une action péri-natale et multi-âges	Créer un lieu d'accueil enfants-parents 0-10 ans (y compris « Maison des 1000 premiers jours » : *accompagnement à la fois collectif et individuel *basé sur l'écoute, l'échange, le jeu et l'art, *avec une ludothèque et un espace d'expression culturelle
Renforcer la prévention des troubles du développement et de la relation, de l'isolement et, des négligences et mauvais traitements	
Favoriser l'accès à la culture	
Favoriser les relations inter-générationnelles	Développer les partenariats avec Entour'âge et avec les résidences autonomie
Favoriser l'accès aux actions parentalité Structurer les propositions	Coordination des actions parentalité Réseau parentalité
Favoriser l'interconnaissance des acteurs, la cohérence et la connaissance des différentes propositions. Développer des actions partagées	

## Des actions engagées en faveur du développement durable

---

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures »<sup>16</sup>.

Il se décline en 3 dimensions : écologique, sociale et économique, essentielles dans une réflexion de croissance vertueuse et durable. Il peut être porteur d'une dynamique extrêmement positive dans un service petite enfance et être un réel facteur de qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille.

### Favoriser l'équité sociale : une prise en compte des diversités des besoins

#### → L'accueil d'urgence

20 places d'accueils d'urgence sont réparties sur les structures du territoire. Depuis 5 ans, en moyenne, 92 demandes sont effectuées chaque année. Selon les années depuis 2016, entre 57% et 79% des demandes étaient acceptées. Il pouvait s'agir de demandes ponctuelles pour un rendez-vous ou bien dans l'attente de trouver un mode d'accueil pérenne.

80% à 90% d'entre elles étaient liées à un besoin de garde du fait de l'activité et/ou de l'insertion professionnelle des parents (emploi et formation). Pour le reste, il s'agissait en grande majorité d'une problématique en lien avec l'assistant maternel (arrêt maladie, rupture de contrat).

Selon les années, entre 20 et 30% des demandes sont effectuées par des familles monoparentales, ce qui correspond à leur proportion dans la population générale.

L'année 2021 est spécifique : seules 31% des demandes sont acceptées. 65% des demandes relèvent d'un besoin en insertion professionnelle (emploi ou formation) et 35% sont dues à une problématique avec l'assistant maternel. On peut supposer que la crise sanitaire a alimenté des conflits parents-assistants maternels ou des problématiques de santé pour ces derniers.

L'ensemble des acteurs note un besoin criant d'accueil d'urgence ou de dépannage du fait de difficultés d'insertion professionnelle et/ou sociale et de l'isolement des familles. Ainsi, des femmes seules renoncent à se former ou à travailler faute de mode de garde, et attendent pour cela l'entrée à l'école maternelle de leur enfant. D'autres parents, faute de pouvoir justifier d'un mode de garde, ne sont pas recrutés.

Les acteurs notent également un besoin important de souplesse pour répondre au plus juste aux besoins des familles, souvent les plus précaires et en démarche d'insertion, mais aussi pour les parents qui travaillent (horaires et jours travaillés très variables et modifiables).

Quoi qu'il en soit l'accueil d'urgence semble être un levier pour l'insertion professionnelle et pallier les difficultés rencontrées par les assistants maternels.

---

<sup>16</sup> Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005

### → L'accueil en horaires atypiques

En 2021, 45 demandes d'accueils atypiques ont été traitées par la commission d'admission. Le nombre varie d'une année sur l'autre, mais la tendance est à la hausse et la proportion de refus faute de place à la crèche du CHS augmente. Il est en moyenne de 80% en 2020 et 2021.

Lorsque l'on interroge les acteurs du territoire, cette offre de garde semble insuffisante et pour autant le nombre de passages en commission paraît peu élevé.

Ceci peut s'expliquer par un recours à d'autres solutions de garde du fait des horaires d'ouverture des structures non adaptés aux besoins des familles concernées.

### → L'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques

Chaque structure de la DPE peut accueillir des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (en situation de handicap, en insertion sociale, victime de violences intrafamiliales...).

En 2021, la Direction Petite Enfance accueille 16 enfants bénéficiant de l'AEEH<sup>17</sup>. Ce chiffre augmente régulièrement depuis 2017 où il était de 6. Ainsi, sur l'ensemble de la France, le nombre d'enfants bénéficiant de l'AEEH a doublé depuis 2002 ce qui constitue un réel enjeu.

La reconnaissance du handicap se faisant davantage autour des 6 ans de l'enfant, il semble pertinent de tenir également compte des familles bénéficiant de l'AJPP<sup>18</sup>, prestation que touche un parent pour compenser l'arrêt de son travail pour rester auprès de son enfant. En 2020, cela concerne 11 enfants de moins de 3 ans sur l'agglomération, dont 5 à La Roche-sur-Yon.

2 enfants en situation de handicap sont accompagnés d'une AESH<sup>19</sup> lors de leur temps d'accueil dans une structure de la Direction Petite Enfance. Le médecin référent de la Direction accompagne les équipes dans le repérage et la prise en charge et, si nécessaire favorise l'orientation des familles vers les partenaires compétents.

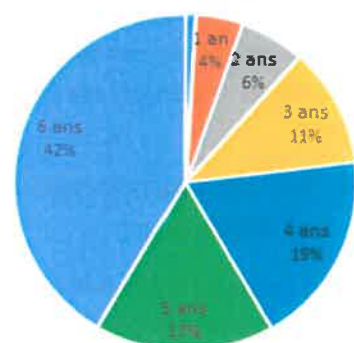
Ainsi, en parallèle de l'accueil en EAJE :

- 4 enfants sont suivis par la PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les enfants présentant des troubles autistiques) ;
- 15 sont suivis par le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) ;
- 6 par le centre de pédopsychiatrie Winnicott.

Par ailleurs, un nombre important de familles bénéficie d'un suivi social pour leur insertion ou dans le cadre d'accompagnement renforcé à la parentalité, voire d'une mesure de protection de l'enfance :

- 41 enfants sont suivis par la PMI ;
- 19 ont une mesure de protection de l'enfance ;

Répartition des enfants avec reconnaissance MDPH



<sup>17</sup> Allocation d'éducation pour les enfants handicapés

<sup>18</sup> Allocation Journalière de Présence Parentale

<sup>19</sup> Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap

- 6 sont accompagnés par l'AREAMS ;
- 25 sont suivis par l'association Passerelles/Vista (résidence maternelle, familles réfugiées) ;
- 8 familles sont orientées par SOS Femmes Vendée.

Sur le territoire de l'agglomération, 7,9% des enfants de moins de 6 ans sont suivis par les équipes de PMI dans le cadre d'une Protection Judiciaire ou Administrative ou d'une Prévention Renforcée...<sup>20</sup>

A noter : les acteurs qui accompagnent les familles présentant des besoins d'insertion ou des difficultés sociales, les orientent principalement sur les structures de la DPE, notamment en accueil occasionnel. Ce sont les EAJE de La Roche-sur-Yon qui accueillent 86% des enfants présentant des besoins spécifiques. C'est particulièrement le cas pour les haltes garderies et une crèche qui accueillent 25% d'enfants présentant des besoins spécifiques. Pour cela, ils bénéficient du bonus « mixité social<sup>21</sup> ».

Ils relèvent aussi un besoin de souplesse pour les familles dont l'enfant est en situation de handicap ou souffre d'une maladie. Les différents rendez-vous, les aléas liés au handicap et à la maladie ne leur permettent pas toujours d'anticiper les besoins de garde sur du long terme ce qui est compliqué pour obtenir une place en accueil régulier, à moins de payer davantage que le besoin effectif ou de renoncer à travailler ou bien de recourir à de la garde informelle. Ils ne font pas de demandes auprès des assistants maternels qui sont pourtant 71 à accepter d'accueillir les enfants en situation de handicap.

#### ➔ Focus sur les assistants maternels et l'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques

Le Rpe recense 51 demandes d'accueil d'urgence/dépannage pour 214 assistants maternels qui acceptent ces modalités d'accueils.

267 assistants maternels acceptent les horaires atypiques, ce qui est supérieur aux demandes formulées par les parents (116). Pour autant, tous n'obtiennent pas de réponse favorable si les assistants maternels n'ont plus de places disponibles. Nous ne disposons pas du taux de refus.

Lorsqu'ils accueillent des familles dites fragiles, ils sont parfois mis en difficulté du fait de leur isolement professionnel, d'une formation insuffisante pour accueillir ce public et faute de tiers dans les relations parents-assistants maternels,

En revanche, pour ce qui concerne l'accueil en périscolaire, il y a nettement plus de demandes des familles que d'offres de places chez les assistants maternels. Cela concerne principalement les familles qui ont des besoins en horaires atypiques ; les ALSH n'ayant pas une amplitude horaire suffisante.

<sup>20</sup> Données du Conseil Départemental au 31/12/2018

<sup>21</sup> Le bonus « mixité sociale » s'applique lorsque les participations familiales perçues par la structure sont faibles afin de compenser le manque de recettes observées par les structures qui concentrent une part importante d'enfants issus de familles particulièrement précaires

## Objectif n°4 – Offrir un accueil de qualité aux familles présentant des besoins spécifiques

Objectifs	Actions
Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance : plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure)  Soutenir et former les assistant(e)s maternel(le)s pour l'accueil de familles présentant des besoins spécifiques
Analyser les besoins de garde en horaires atypiques/décalés et les solutions trouvées par les parents	Transmettre un questionnaire aux familles du territoire

### Favoriser le développement humain et le travail en réseau

#### → Un encadrement de qualité

L'accueil collectif se traduit pour les équipements de l'agglomération par la mobilisation de ressources humaines importantes et qualifiées. Aujourd'hui, 160 agents en équivalent temps plein œuvrent en faveur de l'accueil des enfants. 99% du personnel est diplômé. Nous bénéficions également d'un pool de titulaires remplaçants.

Une psychologue, coordonnatrice de la qualité de l'accueil a également pour mission d'impulser des projets transversaux en matière pédagogique et de réflexion (intervenants extérieurs, projets culturels, réunions pédagogiques) et d'accompagner les responsables et les équipes lors de situations difficiles. Elle peut également être amenée à effectuer des observations dans les unités en cas de besoin. Tout ceci dans une position de tiers non hiérarchique.

Les temps de formation et de réflexion hors de la présence des enfants sont essentiels pour gagner en compétences, s'ouvrir et s'enrichir de pratiques différentes. Ainsi, bien avant l'obligation imposée par le nouveau décret, chacun bénéficie annuellement de formation continue et de séances d'analyses des pratiques professionnelles. Chaque équipe organise une journée pédagogique annuelle et, l'ensemble des agents se rassemble une fois par an pour la journée des professionnels de la petite enfance. La mobilité est encouragée une semaine par an pour aller découvrir d'autres structures de la Direction.

Une attention est aussi portée à la promotion des bons gestes et postures en situation professionnelle : formation et matériel ergonomique.

Tout ceci concourt à un encadrement pédagogique de qualité et homogène sur le territoire.

Notre volonté est d'améliorer encore l'accueil des familles, l'inclusion de tous et de favoriser des dynamiques d'équipe positive. Pour cela, des temps de réunion à des horaires adaptés semblent nécessaires, ainsi que la constitution d'un groupe d'agents qui soit référent, pour chaque EAJE, de l'accueil des familles présentant des besoins spécifiques.

## Objectif n°5 – Soutenir la formation continue et la réflexion des professionnels

Objectifs	Action
Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance, plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure)

### → Des propositions d'éveil culturel diversifiées et accessibles

Le rapport remis en 2019 au Ministère de la Culture<sup>22</sup> souligne l'importance de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge et de rendre accessible la culture à toutes les familles. La sollicitation d'intervenants extérieurs et les actions parents-enfants sont source de développement et de prévention.

Aussi, nous nous attachons à offrir aux jeunes enfants et à leurs familles une offre culturelle riche et accessible grâce à la présence de divers intervenants et à la formation des professionnels petite enfance (éveil musical, raconte-tapis, kamishibai, arts visuels, spectacles, bals...).

### → Une continuité et une cohérence des différents temps d'accueil de la petite enfance à encourager

L'OMS souligne le rôle central, pour la réduction des inégalités sociales de santé, de la qualité et de l'articulation des systèmes de préscolarisation de la Petite Enfance aux temps de l'école. La qualité de cette articulation est d'autant plus centrale que les périodes de transition sont des moments de fragilité surtout pour les enfants de familles vulnérables.

Ainsi, pour favoriser la continuité et la cohérence, plusieurs leviers sont mis en œuvre :

- découverte du milieu scolaire pour les enfants, voire les parents : de façon ponctuelle et isolée, temps passerelles entre certaines crèches et écoles maternelles ;
- projet de participation à la semaine de la maternelle dans le quartier des Pyramides ;
- de façon pérenne : dispositif « Ecole à 2 ans », dans une école de La Roche-sur-Yon ;
- temps de formation sur la prise en charge et les besoins de la petite enfance : de façon ponctuelle et isolée, pour les animateurs d'ALSH qui accueillent des enfants de 2 à 4 ans.
- recensement par le REAAP Local des actions Passerelles du territoire et mise en œuvre d'un groupe de travail en 2018

Au regard du taux élevé de scolarisation précoce et en conséquence du nombre important de jeunes enfants accueillis sur les différents temps périscolaires (matin, soir, pause méridienne, Petits Mercredis, mercredis et vacances scolaires) ; au regard des attentes exprimés par les acteurs du

<sup>22</sup> Sophie Marinopoulos (2019). Mission « Culture petite enfance et parentalité » : « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle ». Eveil culturel et artistique en faveur de l'enfant dans le lien à ses parents.

territoire lors du groupe de travail CTG (Convention Territoriale Globale) sur la petite enfance, il semblerait nécessaire de promouvoir et de développer ces actions à l'échelle du territoire.

#### Objectif n°6 – Accompagner les transitions jusqu'à l'entrée à l'école maternelle

Objectif	Action
Favoriser la cohérence et la continuité de la prise en charge des enfants et de leurs familles	Développer les actions passerelles entre les différents temps de la petite enfance et la formation des animateurs périscolaires

#### → Un travail en partenariat efficient mais à étoffer

L'ensemble des acteurs regrette une méconnaissance réciproque des missions, des contraintes et des atouts de chacun des partenaires. Ils expriment le besoin de mieux se connaître pour orienter au mieux les familles et favoriser la cohérence de leur accompagnement.

Ils expriment aussi le besoin de mieux connaître la spécificité du public petite enfance pour s'y ajuster au mieux.

Il semble aussi nécessaire que les professionnels petite enfance soient davantage associés à la prise en charge et l'accompagnement global des enfants.

Ce besoin d'interconnaissance des acteurs est récurrent dans tous les groupes de travail : REAAP, CTG, PEDT.

#### Objectif n°7 - Animer un réseau de partenaires petite enfance et parentalité

Objectif	Actions
Impulser une mise en œuvre cohérente et transversale de la politique petite enfance et parentalité, à l'échelle de la Direction et des acteurs de l'agglomération	<p>*Développer les partenariats sur la thématique petite enfance et parentalité à l'échelle de l'agglomération</p> <p>*Mettre en œuvre un réseau petite enfance à l'échelle de l'agglomération, en y associant la Direction, les autres structures petite enfance du territoire, les partenaires et acteurs en lien avec la petite enfance</p> <p>*Mener une action cohérente en lien avec la CTG, les PEDT, le réseau parentalité et le CLS (afin de limiter les doublons)</p>

### Des actions engagées en faveur de l'environnement

Mener des actions directes ou indirectes en faveur de l'environnement répond en même temps au besoin de prévention santé des enfants. Ceci est d'autant plus important que les actions précoces dès la petite enfance ont des effets considérables sur la réduction des inégalités sociales de santé.

### ➔ Actions directes auprès de l'enfant

Eveil à la nature et prévention santé :

- découverte du monde animal et végétal ;
- découverte de l'environnement nature de proximité quel que soit le temps : « Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que des mauvais vêtements » ;
- déplacements doux : à pieds et transports en commun.

Au cours de ces différentes propositions, il s'agit de favoriser l'exploration sensorielle, l'observation et l'écoute.

Sensibiliser les enfants à prendre soin d'eux-mêmes, de leur corps et de la nature :

- se laver les mains ;
- dormir bien ;
- manger bien ;
- se détendre ;
- trier et réduire ses déchets.

### ➔ Actions indirectes

\*Choix des produits d'entretien

\*Choix des matériaux et des jeux : avant d'investir dans du matériel ou des jeux, réfléchir à l'utilité réel de l'achat ou envisager une alternative

\*Confectionner et utiliser des petits essuie-tout lavables

### ➔ Actions auprès des familles

Il s'agit de sensibiliser les parents lors des transmissions, par des actions du quotidien, par le projet éducatif et par leur implication à différents niveaux.

### Objectif n°8 – Renforcer la réduction des déchets, une consommation raisonnée et les actions prévention santé

Objectifs	Actions
Réduire les déchets	Diminuer la consommation de plastiques (bouteilles, barquettes...)
Garantir une alimentation saine	Veiller à l'utilisation des produits de saison par le CMR
Favoriser l'activité physique	Favoriser dans les crèches les déplacements doux, de proximité et les sorties extérieures
	Inclure dans chaque projet un point développement durable

## Conclusion - Un élan pour la suite : des enjeux et des perspectives

Notre territoire connaît un faible taux de chômage, le taux d'activité des femmes y est plus élevé que la moyenne française : les difficultés sont plutôt causées par des freins au recrutement (formation, mobilité, garde d'enfants). Ce à quoi s'ajoutent une durée du congé parental partagée entre le parent 1 et le parent 2 et une scolarisation désormais obligatoire l'année des 3 ans. Cette réforme induit une nette diminution des entrées en maternelle en cours d'année ce qui concentre les entrées et sorties en accueil individuel et collectif aux périodes de septembre et janvier ; et limite le nombre de places disponibles en crèche et chez les assistants maternels le reste de l'année.

Aussi, même si notre taux de couverture en accueil collectif et individuel est nettement au-dessus de la moyenne nationale, il n'en demeure pas moins que notre besoin en offre de garde est lui aussi plus important.

De plus, la réduction des inégalités sociales de santé et l'importance des 1000 premiers jours constituent des défis importants qui peuvent être relevés à travers le développement de propositions d'accompagnement des parents et d'actions en faveur du développement durable.

Du fait de ces évolutions, notre territoire connaît de nouveaux enjeux en matière de petite enfance.

Comment répondre aux besoins diversifiés des familles ?

Comment concilier les contraintes gestionnaires, celles des familles et du marché du l'emploi, et le respect des besoins de l'enfant ?

Comment favoriser l'accès aux droits et aux offres de services d'accueil, d'accompagnement et de soutien pour les familles ?

Comment garantir la mixité dans les offres d'accueil petite enfance ?

Comment pallier les difficultés de recrutement des professionnels petite enfance ?

Comment agir en faveur de la préservation de l'environnement ?

Enfin, devant la multiplication des instances visant à structurer et à articuler les diverses offres de services et d'accueil, comment apporter de la cohérence et de la complémentarité aux différents dispositifs CTG, PEDT, CLS et REAAP ?

Il s'agira de tenir compte de ces enjeux lors de la mise en œuvre des objectifs retenus pour les prochaines années :

**Objectif n°1 – Augmenter et diversifier l'offre d'accueil collectif**

**Objectif n°2 – Promouvoir et faciliter l'accueil individuel**

**Objectif n°3 – Développer le maillage territorial et la visibilité des services parentalité**

**Objectif n°4 – Offrir un accueil de qualité aux familles présentant des besoins spécifiques**

**Objectif n°5 – Soutenir la formation continue et la réflexion des professionnels**

**Objectif n°6 – Accompagner les transitions jusqu'à l'entrée à l'école maternelle**

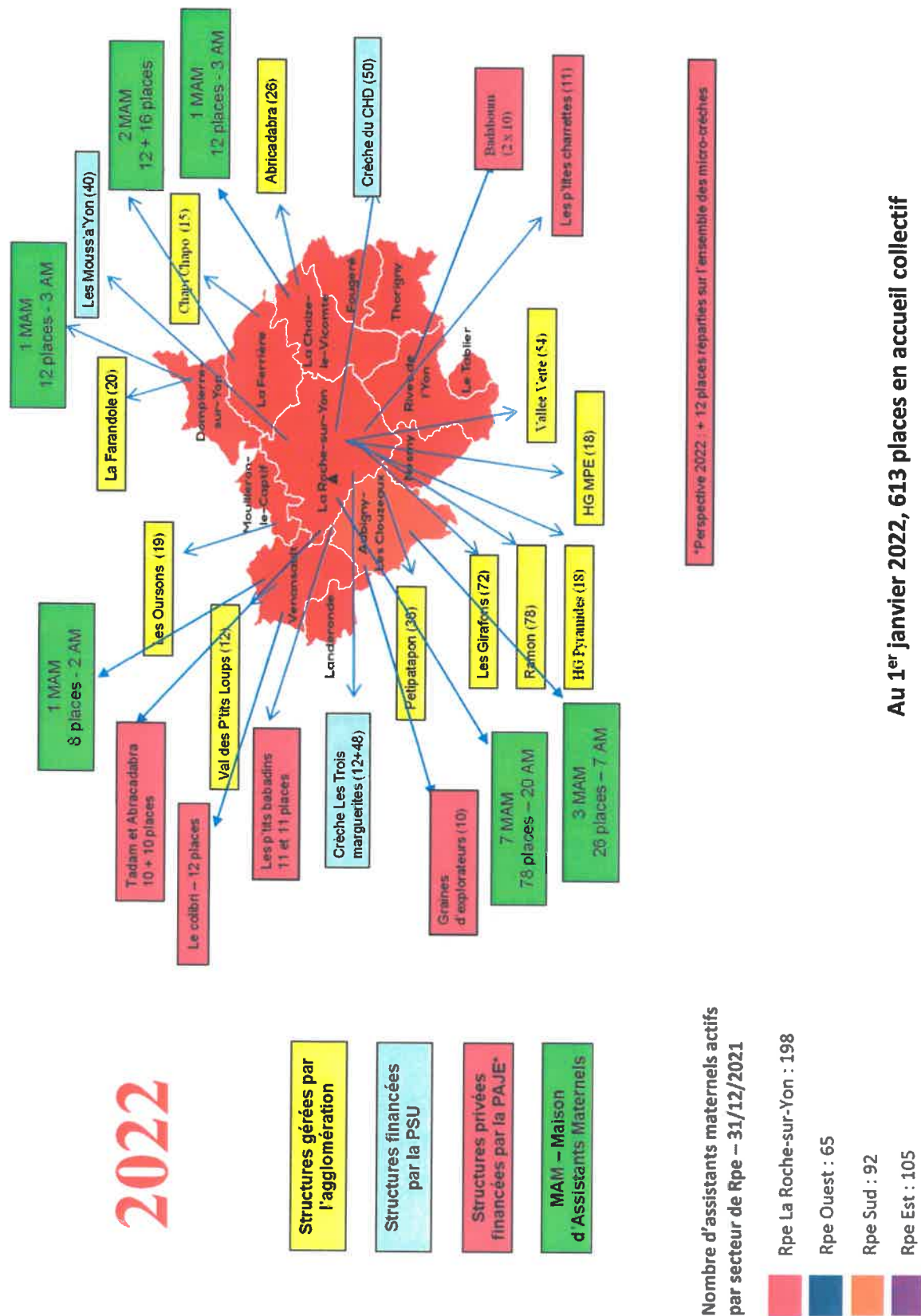
**Objectif n°7 - Animer un réseau de partenaires petite enfance et parentalité**

**Objectif n°8 – Renforcer la réduction des déchets, une consommation raisonnée et les actions prévention santé**

**Annexe 1 – Liste des structures d'accueil collectif sur le territoire**

STRUCTURES	COMMUNES	NOMBRE DE PLACES	NOMBRE DE PLACES
		2021	2022
<b>CRECHES LRSYA (PSU)</b>			
Les Girafons	LA ROCHE SUR YON	72	72
Ramon	LA ROCHE SUR YON	68	78
Vallée verte	LA ROCHE SUR YON	54	54
Petipatapon	LES CLOUZEUX	36	36
Abricadabra	LA CHAIZE LE VICOMTE	26	26
Les Oursons	MOUILLERON	19	19
La Farandole	DOMPIERRE SUR YON	20	20
Val des p'tits loups	VENANSAULT	12	12
Chapi-Chapo	LA FERRIERE	15	15
halte-garderie MPE	LA ROCHE SUR YON	18	18
Halte-garderie Les Pyramides	LA ROCHE SUR YON	18	18
CHS : Les Trois Marguerites	LA ROCHE SUR YON	12	12
<b>TOTAL 1</b>		<b>370</b>	<b>380</b>
<b>CRECHES PSU</b>			
CHD	LA ROCHE SUR YON	50	50
CHS	LA ROCHE SUR YON	48	48
Léa et Léo (Les Mouss'a'Yon)	LA ROCHE SUR YON	40	40
<b>TOTAL 2</b>		<b>138</b>	<b>138</b>
<b>MICRO-CRECHES PAJE</b>			
Tadam	LA ROCHE SUR YON	10	10
Abracadabra	LA ROCHE SUR YON	10	10
Colibri	Venansault		12
Les p'tits babadins	LA ROCHE SUR YON	11	11
Les p'tits babadins	Saint André	11	11
Graines d'explorateurs	Venansault	10	10
Badaboum 1	Rives de l'Yon	10	10
Les funambules de Badaboum*	Rives de l'Yon	10	10
Les Petites Nanardises	Landeronde		14
Les p'tites charrettes	LA ROCHE SUR YON	11	11
<b>TOTAL 3</b>		<b>83</b>	<b>109</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>		<b>591</b>	<b>627</b>

## Annexe 2 - Développement de l'offre d'accueil collectif et MAM



## Annexe 3



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

#### DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9 Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Cette charte établit les principes applicables aux personnes physiques et morales qui assurent l'accueil du jeune enfant en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Annexe 4 - PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - synthèse : diagnostic et perspectives

PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - synthèse : diagnostic et perspectives		DIRECTION PETITE ENFANCE		
Etat des lieux	Problématique	Objectifs	Actions	Echéances
<b>Accueil collectif</b>				
1 guichet unique 9 multi-accueils et 2 haltes-garderies gérés par l'agglomération Dont 20 places en accueil d'urgence et 12 places en accueil atypique conventionnées avec la crèche du CHS Taux de refus en commission : 61,39% Accueil occasionnel : liste d'attente Sur la totalité, 150 enfants environ présentent des besoins spécifiques Total : 380 places d'accueil	Manque de places disponibles (cf commission d'attribution) Manque de places en accueil occasionnel Manque de place disponible en accueil d'urgence	Augmenter le taux d'acceptation en commission d'admission et en accueil occasionnel Analyser les besoins de garde en horaires atypiques/décalés et les solutions trouvées par les parents Distinguer les besoins urgents à court terme et à long terme Définir les conditions d'accès à ces accueils Revoir les critères d'attribution en accueil régulier Revoir les critères d'entrée en accueil d'urgence	Créer 80 places (1 crèche 80 places ou 2 crèches 40 places) - crèche AWP (à vocation d'insertion professionnelle) - accueil occasionnel Questionnaire transmis aux familles  Un règlement de fonctionnement à actualiser au regard de l'évolution des besoins des familles et de l'application du décret d'août 2021  Retravailler la sectorisation	80 places + ludothèque ou crèche de 40 places : 2025 40 places + 30 places : mandat suivant
2 crèches hospitalières 1 crèche privée "Léa et Léa" Soit 138 places	Des besoins importants pour des familles présentant des besoins spécifiques (insertion professionnelle et sociale, difficultés éducatives, handicap)	Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance, plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure)	Continuité, à affiner et à cibler
Des acteurs qui connaissent peu voire pas les réalités, les atouts et les contraintes de leurs partenaires Des familles qui aimeraient avoir davantage d'informations sur les différents modes de garde	Des acteurs qui ne savent pas toujours vers qui orienter les familles selon leurs besoins Des familles qui ont des difficultés à se repérer devant la diversité des acteurs et qui sont ballotées d'un service à l'autre	Favoriser la cohérence et la continuité de la prise en charge des enfants et de leurs familles Permettre aux familles de se repérer dans la diversité des modes d'accueil	Développer les actions passerelles entre les différents temps de la petite enfance et la formation des animateurs périscolaires Créer un réseau des acteurs de la petite enfance Proposer aux parents des réunions d'information et témoignages sur les différents modes d'accueil et l'entrée en maternelle	En lien avec la définition du périmètre de la compétence petite enfance
<p><b>Développement durable</b> : tous les éléments ci-dessus concourent à des actions en faveur du développement durable, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*équité sociale</li> <li>*réduction des inégalités sociales de santé</li> <li>*développement humain</li> </ul> <p>Ce à quoi s'ajoutent des projets autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*réveil à la culture "Enfan'Art" et intervenants extérieurs dans les crèches et haltes-garderies de l'agglomération, partenariats artothèque, médiathèque, conservatoire</li> <li>*réveil à la nature : "Il n'y a pas de mauvais vêtements" : sortie de proximité et en toute saison, déplacements doux, jardinage...</li> <li>*L'accompagnement des pratiques et de la réflexion des professionnels : 99% de professionnels diplômés, formation continue, réunions d'équipe, analyses de pratiques, journées pédagogique annuelle par structure, journée annuelle des professionnels rassemblant l'ensemble des agents, semaines découverte</li> </ul>				
				Continuité

Accueil individuel					2023
77% des enfants ayant un mode de garde sont accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le)	Les parents préfèrent l'accueil collectif	Donner aux parents une image positive de l'accueil individuel	Présentation d'une journée type chez un(e) assistant(e) maternel(le)		
Baisse du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s 44% des assistant(e)s maternel(le)s en retraite d'ici 2030 (FPEM)	Manque de places : peu de places disponibles Des démarches administratives fastidieuses	Augmenter le nombre de places en accueil individuel Faciliter les démarches administratives	Accompagner et soutenir les assistant(e)s maternel(le)s : *inventer un service innovant (à mi-chemin entre le RPE et la crèche familiale qui favorise l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et les parents dans leurs démarches administratives *Soutenir et former les assistant(e)s maternel(le)s pour l'accueil de familles présentant des besoins spécifiques	Rencontre à prévoir avec le Département	
*460 assistant(e)s maternel(le)s *1614 places 4 Relais Petite enfance *accompagnent les parents en recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) *Soutiennent et accompagnent les assistant(e)s maternel(le)s (397 ateliers d'éveil en 2019, conférences)	Demande de 1er agrément en baisse de 34%	Promouvoir et rendre attractif le métier d'assistant(e) maternel(le)			
Un nouveau décret petite enfance qui donne des missions Guichet Unique aux Rpe	Sur la DPE, un guichet unique identifié et distinct du Rpe qui ne remplit pas cette mission	Mutualiser les missions du guichet unique et les missions attendues des Rpe en matière de Guichet Unique	Structurer le service guichet unique en lien avec les Rpe Développer l'observatoire de la petite enfance		2023
Accueil et accompagnement des parents					
LAEP "La Ronde" - 0-4 ans *4000 à 5000 présences annuelles *250 à 300 familles différentes par an *325 à 425 enfants différents par an Objectifs : *socialisation *accompagnement des parents *prévention primaire (difficultés de développement, troubles de la relation, isolement, négligences et mauvais traitements)	Implanté uniquement à La Roche-sur-Yon Des jeunes parents qui disent découvrir le lieu tardivement Des parents à la recherche d'un LAEP au-delà des 4 ans de l'enfant Difficulté d'accès à la culture : des familles ne se l'autorisent pas	Maillage du territoire : développer une offre de proximité Avoir une action péri-natale et multi-âges Renforcer la prévention des troubles du développement et de la relation, de l'isolement et, des négligences et mauvais traitements Favoriser l'accès à la culture Favoriser les relations inter-générationnelles	Parentibus (Lieu d'accueil enfants-parents 0-4 ans, en itinérance) Créer un lieu d'accueil enfants-parents 0-10 ans (y compris "Maison des 1000 premiers jours") : *accompagnement à la fois collectif et individuel *basé sur l'écoute, l'échange, le jeu et l'art, *avec une ludothèque et un espace d'expression culturelle Développer les partenariats avec Entour'âge, avec les résidences autonomie		sept-23 mandat suivant 2026

<p>Des propositions sur l'ensemble du territoire</p> <p>REAAP (Réseau d'Ecoute, d'appui et d'Accompagnement des Parents) créée en 2016 ; en veille depuis 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* réunions partenariales</li> <li>* groupes de travail</li> <li>* fiches projet sur des passerelles entre petite enfance et maternelle et sur des espaces parents dans les écoles</li> </ul> <p>L'échelle agglo pour le REAAP est vaste et rassemble des territoires avec des réalités différentes.</p>	<p>Une offre très diversifiée mais peu visible et peu connue</p> <p>Difficulté d'accès à l'information</p> <p>Manque de coordination et de pilotage des actions parentalité</p>	<p>Favoriser l'accès aux actions parentalité</p> <p>Structurer les propositions</p> <p>Favoriser l'interconnaissance des acteurs, la cohérence et la connaissance des différentes propositions.</p> <p>Développer des actions partagées</p>	<p>Coordination des actions parentalité</p> <p>Réseau parentalité</p>	<p>En cours</p> <p>A affiner, en lien avec les autres volets de la CTG (enfance, jeunesse, vie sociale, parentalité)</p>
<b>Développement durable</b>				
<p>Le nouveau décret petite enfance d'août 2021 qui impose une prise en compte et des objectifs de développement durable dans le projet social (avec 3 dimensions : sociale, économique et environnementale)</p>	<p>Une direction petite enfance qui met d'ors et déjà en œuvre ces dimensions, mais qui gagnerait à les mettre en valeur et à les structurer.</p>	<p>Réduire les déchets</p> <p>Garantir une alimentation saine</p> <p>Favoriser l'activité physique</p>	<p>Diminuer la consommation de plastiques (bouteilles, barquettes...)</p> <p>Veiller à l'utilisation des produits de saison par le CMR</p> <p>Favoriser dans les crèches les déplacements doux, de proximité et les sorties extérieures</p> <p>Inclure dans chaque projet un point développement durable</p>	<p>sept-23</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>
<b>Au regard de tous ces éléments :</b>				
<p>Objectif</p>	<p>Impulser une mise en œuvre cohérente et transversale de la politique petite enfance et parentalité, à l'échelle de la Direction et des acteurs de l'agglomération</p> <p>Veiller au maintien de la qualité de l'accueil</p>			
<p>Propositions</p>	<p>Faire évoluer les missions du poste de coordination chargé de coopération qui pilote :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* la mise en œuvre des actions transversales sur la Direction Petite Enfance</li> <li>* l'accompagnement pédagogique et des situations difficiles rencontrées par les professionnels</li> <li>* les partenariats sur la thématique petite enfance et parentalité à l'échelle de l'agglomération</li> <li>* un réseau petite enfance à l'échelle de l'agglomération, en y associant la Direction, les autres structures petite enfance du territoire, les partenaires et acteurs en lien avec la petite enfance</li> <li>* une action cohérente en lien avec la CTG, les PEDT, le réseau parentalité et le C.L.S. (afin de limiter les doublons)</li> </ul>			

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent règlement qui prendra effet à compter du 1er novembre 2024.

Un exemplaire du présent règlement est remis aux parents. Ceux-ci s'engagent à le respecter.

Le 22 juillet 2024

**Le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération,  
Maire de la Roche-sur-Yon  
Conseiller départemental de la Vendée**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned over the printed name of the signatory.